

Constitution de réseaux territoriaux de prévention de la radicalisation



Note méthodologique

Cette note a été élaborée sur la base d'une expérimentation conduite dans trois quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération strasbourgeoise. La démarche a été engagée conjointement par la ville de Strasbourg et la préfecture du Bas-Rhin, et a bénéficié d'un accompagnement méthodologique de la part de l'École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS) et de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV).

L'ESEIS et l'ORIV, auteurs de cette note, remercient l'ensemble des partenaires, institutionnels et associatifs, ayant permis et participé à cette expérimentation, ainsi qu'à la rédaction de cette note méthodologique

Septembre 2020

Les propos tenus dans la présente note n'engagent que leurs auteurs.



SOMMAIRE

Présentation de la démarche expérimentale	page 3
1. Une expérimentation initiée par une collectivité...	page 3
2. ... et accompagnée par deux structures ressources	page 4
Partie 1 - Radicalisation : de quoi parle-t-on ?	page 5
1.1 La radicalisation : un processus complexe	page 5
1.2 La politique publique de prévention de la radicalisation	page 7
Partie 2 - Cadre d'analyse	page 10
2.1 Le cadre d'intervention du CPRMV	page 10
2.2 Le cadre proposé par l'ESEIS et l'ORIV	page 11
Partie 3 - Travailler en réseau pour prévenir le processus de radicalisation	page 12
3.1 Le travail en réseau : une dynamique de (re)connaissance	page 12
3.2 Points de vigilance pour faire de la mise en réseau une réponse adaptée à la prévention de la radicalisation	page 13
Partie 4 - Construire des réseaux de prévention de la radicalisation : apports méthodologiques	page 16
4.1 Étapes de constitution du réseau	page 16
4.2 Des modalités pratiques essentielles à la réussite de la démarche	page 20
Conclusion – Inscrire la prévention de la radicalisation dans les dynamiques partenariales des territoires	page 23
Postface - Jean-Claude Herrgott, chargé de mission, Cabinet de Mme la Préfète, Préfecture du Bas-Rhin	page 24
Annexes	page 27
▪ Annexe 1 : Outils de compréhension et d'évaluation, construits par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV)	page 28
1.1 Schémas présentant les facteurs de protection et de vulnérabilité	page 28
1.2 Le baromètre des comportements	page 30
1.3 L'outil « Alvéole »	page 31
▪ Annexe 2 : Recueil d'outils et de méthode	page 32
2.1 Des ressources pour aborder les processus de radicalisation	page 32
2.2 Cas pratiques	page 33
2.3 Les entretiens semi-directifs	page 34
2.4 Les supports graphiques	page 35
2.5 La carte du quartier	page 37
2.6 Un exemple de tableau de bord	page 38
▪ Annexe 3 : Sélection de ressources	page 39
3.1 Textes officiels	page 39
3.2 Rapports - Guides	page 39
3.3 Ouvrages	page 41
3.4 Articles	page 42
3.5 Sites internet	page 42
3.6 Ressources documentaires en ligne	page 42

Présentation de la démarche expérimentale

Depuis 2016, la ville de Strasbourg s'est engagée pour contribuer à la prévention de la radicalisation, aux côtés des services de l'Etat et de multiples partenaires institutionnels et associatifs.

Les acteurs de terrain se sentent souvent démunis face au risque de radicalisation voire, pour certains, adhèrent difficilement à la notion. Or l'expérience prouve qu'il est généralement possible d'intervenir par des actions de droit commun, dans une perspective de cohésion sociale, à condition d'outiller les professionnels et de repérer le plus tôt possible les situations problématiques.

Par ailleurs, même si la compréhension du phénomène de radicalisation est loin d'être parfaite, on peut toutefois affirmer son caractère complexe et – surtout – multifactoriel. La radicalisation relève d'une multitude de

variables, qui sont difficiles à décrypter, et encore plus à hiérarchiser, et qui peuvent varier d'un individu à un autre. La meilleure – et la seule – manière d'y remédier est alors de mobiliser une large palette de savoir-faire, de compétences et d'acteurs, dans une logique partenariale et pluridisciplinaire.

Partant de ce constat, la démarche engagée vise à mettre en réseau les acteurs de terrain, à faire émerger de nouvelles modalités de travail partenarial pour prévenir le risque de ruptures pouvant mener à la radicalisation, en amont et en complémentarité du dispositif institutionnel piloté par les préfetures.

Comment accompagner la montée en capacité des acteurs de terrain, pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux liés à la radicalisation, pour mieux agir collectivement ?

1. Une expérimentation initiée par une collectivité...

Le point de départ de la démarche reposait sur la nécessité de faire émerger de nouvelles habitudes de travail pour s'inscrire collectivement, à l'échelle d'un territoire, dans une logique de prévention primaire et précoce de la radicalisation. Dans cette perspective la ville de Strasbourg a proposé de constituer des réseaux pluridisciplinaires de professionnels dans les quartiers, au plus près du terrain, pour collectivement mieux comprendre et agir sur les phénomènes de radicalisation.

Cette préoccupation rejoint pleinement les attentes de l'État dans la mesure où la démarche devait s'articuler avec le dispositif institutionnel de prévention et de lutte contre la radicalisation, en application du plan national « Prévenir pour protéger » du 23 février 2018.

La ville de Strasbourg a mené cette démarche à titre expérimental dans trois quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Cité Spach (situé en périphérie immédiate du centre-ville)
- Elsau (quartier situé au sud-ouest de la ville)
- Cité de l'III (quartier situé au nord de la ville).

Travailler sur des quartiers prioritaires permettait de s'appuyer sur la dynamique partenariale du contrat de ville, sans présupposer que lesdits quartiers étaient « nécessairement » plus affectés par la radicalisation que d'autres territoires.

Par ailleurs, le souhait était de conduire cette expérimentation dans des quartiers présentant des contextes et des profils socio-démographiques différents pour pouvoir établir des comparaisons et en dégager des enseignements transposables à plus grande échelle.

2. ...et accompagnée par deux structures ressources

Evidemment, pour une collectivité, le sujet de la radicalisation est à la fois nouveau, complexe, et sensible. La constitution de ces réseaux nécessitait la mobilisation de compétences spécifiques. C'est pourquoi l'ESEIS¹ et l'ORIV² ont été sollicités pour accompagner la démarche.

Au-delà de leurs différences (la première est une école supérieure de formation en travail social et la seconde un centre de ressources régional notamment sur la politique de la ville) ces deux structures travaillent depuis plusieurs années sur le renforcement du lien social dans toutes ses dimensions. Forts de leurs acquis antérieurs et tout en s'inscrivant dans le cadre institutionnel de la prévention de la radicalisation, l'ESEIS et l'ORIV ont défini un cadre conceptuel qui a servi de base à l'expérimentation.

Pendant deux ans (2017 et 2018), cet accompagnement s'est concrétisé par des temps de travail collectifs avec les acteurs locaux (environ 6 séances de travail sur chacun des quartiers précités), mêlant apports de ressources, réflexions collectives et élaboration de plans d'action.

Cette note méthodologique a pour objectif de capitaliser les enseignements de cette expérimentation. Il s'agit de permettre la diffusion de ce type de démarche sur les territoires de communes désirant développer une politique de prévention des ruptures pouvant mener à la radicalisation.

Dans cette perspective, la note est structurée en plusieurs parties :

- Une première partie propose un retour sur la notion de radicalisation sous l'angle des politiques publiques.
- Une deuxième partie porte sur le cadre conceptuel et le cadre d'action, proposés pour cette expérimentation.
- Une troisième partie porte sur les enjeux et les objectifs d'une démarche en réseau.
- Dans la quatrième partie, les différentes étapes de la constitution des réseaux sont détaillées.

Des recommandations et préconisations jalonnent l'ensemble de la troisième et de la quatrième partie.

¹ <https://www.estes.fr/presentation/eseis>

² <https://www.oriv.org/>

Partie 1 – Radicalisation : de quoi parle-t-on ?

Sans prétendre à une revue exhaustive de ses multiples usages, on peut remarquer que la notion de radicalisation est utilisée à la fois :

- Pour désigner l'usage de la violence à des fins idéologiques ou religieuses, l'endossement de discours jugés extrémistes ou allant à l'encontre de certaines valeurs (laïcité, égalité femmes-hommes...).
- Pour désigner un changement de comportement ou d'attitude, le plus souvent identifié comme brutal (modification soudaine des habitudes alimentaires ou vestimentaires, par exemple).
- Pour désigner une politique publique chargée de prévenir et de lutter contre la radicalisation.

On peut lire dans le manuel *Prévenir et lutter contre la radicalisation à l'échelon local*, publié par l'EFUS (*European Forum Urban Security*) en 2016 : « À l'heure actuelle, il n'existe aucune définition universellement acceptée de la radicalisation ni de consensus sur les éléments qui constituent ce phénomène, que ce soit dans le monde universitaire ou dans les gouvernements. Le concept lui-même ne fait pas consensus. » (p. 16) Les auteurs poursuivent : « La radicalisation renvoie, de l'avis général, au processus par lequel un

individu ou un groupe de personnes bascule dans l'extrémisme. » (p. 17).

Si en ce sens la radicalisation est un phénomène ancien, elle constitue en France une nouvelle politique publique, née en 2014 dans le contexte des départs en Syrie, puis des attentats de 2015 et 2016.

De fait, les différents éléments considérés comme constitutifs du phénomène de radicalisation sont loin d'aller toujours de pair : un discours radical n'est pas toujours synonyme d'une croyance ou d'une motivation radicale, il peut être le fait d'une attitude de provocation, et en plus il n'implique pas forcément le passage à l'action violente. On distingue généralement une « radicalisation cognitive » (au niveau des idées) et une « radicalisation comportementale » (au niveau des actes). C'est d'ailleurs en cela qu'il est quasi impossible de conclure à des profils types de personnes susceptibles de se radicaliser et de faire usage, ou non, de la violence.

Face à cette configuration complexe, mais aussi face à un sujet parfois difficilement accepté comme objet de travail, la clarification et la compréhension du processus constituent le premier enjeu pour travailler sur ce sujet.

1.1 - La radicalisation : un processus complexe

L'action publique de prévention de la radicalisation s'appuie sur la définition avancée par le sociologue Farhad Khosrokhavar, pour qui la radicalisation constitue « le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel. »³

Elle se trouve ainsi reformulée dans le *Guide interministériel de prévention de la radicalisation* publié en mars 2016 :

« La radicalisation se définit par trois caractéristiques cumulatives :

- Un processus progressif,
- L'adhésion à une idéologie extrémiste,
- L'adoption de la violence. »

Cette approche a l'avantage d'englober un spectre très large de comportements et de croyances, mais peut conduire, dans le même temps, à une acception trop large du processus. Ainsi, le lycéen refusant d'observer une minute de silence et le terroriste ayant commis un attentat pourront être désignés du même vocable : on dira que tous deux sont « radicalisés ».

³ Farhad KHOSROKHAVAR, *Radicalisation*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Interventions », 2014, p.8-9

D'autres définitions existent et proposent des perspectives différentes, souvent complémentaires.

Ainsi, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), basé à Montréal, définit la radicalisation comme un « processus selon lequel des personnes adoptent un système de croyances extrêmes – comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence – en vue de faire triompher une idéologie, un projet politique ou une cause comme moyen de transformation sociale⁴ ».

Cette formulation insiste sur la finalité de la radicalisation : la transformation sociale. En effet, l'individu engagé dans un processus de radicalisation n'est pas isolé du reste de la société. Bien au contraire, il veut agir sur celle-ci, la transformer, au besoin en recourant à une violence extrême.

Quant au Conseil de l'Europe, il considère la radicalisation comme un « processus dynamique par lequel un individu accepte et soutient l'extrémisme violent de manière croissante. Les raisons motivant ce processus peuvent être idéologiques, politiques, religieuses, sociales, économiques ou personnelles ». La définition introduit la notion « d'extrémisme violent », qui fait se rencontrer les dimensions idéologiques et comportementales. Largement usitée au niveau européen, elle présente l'avantage d'éviter le côté potentiellement stigmatisant car fortement connoté du terme « radicalisation ».

Selon le docteur Guillaume Corduan, pédopsychiatre aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg et référent médical de la Maison des Adolescents de Strasbourg⁵, la radicalisation peut également être vue comme la « rencontre, entre un parcours individuel constitué de vulnérabilités et une idéologie extrême légitimant le recours à la violence et engendrant un sentiment d'appartenance à un groupe dans un contexte social, politique, historique favorable. »

C'est cette approche qui a été privilégiée dans le cadre de l'expérimentation avec les professionnels sur les territoires strasbourgeois dans la mesure où elle concilie approche individuelle et dimension sociale.

Cette définition s'appuie sur cinq éléments qui recourent en partie la définition de Fährad Khosrokhavar :

- La radicalisation s'appuie sur des vulnérabilités individuelles : le vécu d'humiliation et de stigmatisation constitue un terreau important de développement de la radicalisation. De la même manière, un grand nombre de situations sont caractérisées par un vécu traumatique précoce, généralement dans la cellule familiale (violence conjugale, sexuelle...) marquée par un vécu de honte et d'impuissance qui pourra, à l'adolescence, trouver un exutoire dans l'engagement radical. Dans cette situation, l'engagement radical est perçu comme un moyen d'apaisement des conflits psychiques (sexualité, processus de séparation-individuation d'avec les parents...) particulièrement à l'œuvre à l'âge de l'adolescence.
- La radicalisation s'inscrit dans une idéologie extrémiste : la question du rôle de l'idéologie est complexe. Si pour certains individus cette idéologie est relativement secondaire dans le processus de radicalisation, pour d'autres au contraire elle occupe une place importante. Quoi qu'il en soit, l'idéologie est toujours adaptée et interprétée à la situation personnelle de l'individu.
- La radicalisation implique le sentiment d'appartenance à un groupe : la construction de l'identité d'un individu à partir d'un registre radical s'appuie très souvent sur le sentiment d'appartenance à un groupe stigmatisé, ou conçu comme tel, et attaqué par un ennemi (« les ouvriers » contre « les capitalistes », « les musulmans » contre « les mécréants », « la race blanche » contre « les races inférieures », « le peuple » contre « les élites », etc.). C'est donc bien l'existence (réelle ou fantasmée) de ce groupe et la volonté de s'y référer qui permet à l'individu d'assoir et de valoriser son idéologie.
- La radicalisation légitime le recours à la violence : l'acceptation du recours à la violence permet de marquer une différenciation entre la radicalisation et le fondamentalisme ainsi que des processus de « repli communautaire », avec lesquels elle est souvent confondue. En psychologie et en psychiatrie, la violence permet de déplacer le désir de vengeance (contre soi-

⁴ <https://info-radical.org/fr/definition/>

⁵ Il intervient dans le cadre du réseau VIRAGE (Violences des idées, ressource et accompagnement Grand Est) : <https://www.reseauvirage.eu/>

même, ses parents etc.) sur l'Autre définit dans l'idéologie radicale (le mécréant, l'étranger, etc.). Elle amène un sentiment de toute-puissance et redonne le sentiment d'être (enfin) un acteur.

- La radicalisation nécessite un « contexte social favorable » : cette notion renvoie au fait que la radicalisation émerge dans un contexte social présentant deux caractéristiques majeures ; un contexte fortement inégalitaire (ou ressenti comme tel) et fortement polarisé c'est à dire dans lequel les antagonismes entre plusieurs groupes sociaux sont exacerbés.

Quoi qu'il en soit, au-delà de leurs différences, voire de leurs divergences, les multiples approches de la radicalisation s'entendent sur la pluralité des facteurs qui conduisent un individu à recourir à la violence au nom d'une idéologie extrémiste. On distingue ainsi :

- Des facteurs macro : le contexte international et géopolitique, les choix des gouvernements, les débats de société...
- Des facteurs méso : les relations de sociabilité, les dynamiques familiales, les configurations locales (ville, quartier) ...
- Des facteurs micro : les trajectoires biographiques, les fragilités psychologiques...

Cette approche reflète la nécessité d'intervenir de manière cohérente à différents niveaux.

Ces différentes perspectives témoignent du caractère complexe et pluriel du processus de radicalisation.

En outre, il faut toujours garder à l'esprit que la radicalisation n'est pas l'apanage d'un courant idéologique en particulier.

De ce fait, la réflexion sur les processus de radicalisation doit s'articuler à d'autres formes de radicalités (extrême droite, extrême gauche, identitaire, environnementaliste...) et d'autres enjeux : lutte contre les discriminations, vulnérabilités adolescentes, prévention de la délinquance, intégration, gestion de la diversité, lutte contre la pauvreté, etc.

1.2 - La politique publique de prévention de la radicalisation

En France, la politique publique de prévention de la radicalisation s'inscrit dans le sillon de la lutte antiterroriste développée depuis les années 1980. Au niveau international, c'est à partir des années 2000 que la lutte contre le terrorisme intègre la notion de « radicalisation ».

Dès lors, il ne s'agit plus de se limiter à la détection et à la prévention des actes de terrorisme, mais d'intervenir sur les processus par lesquels certains individus deviennent des terroristes⁶.

La politique publique française de prévention de la radicalisation se structure à partir de 2014, en réponse aux nombreux départs vers les zones de guerre irako-syriennes.

C'est une instruction du ministère de l'Intérieur, datant du 29 avril 2014⁷, qui fixe le cadre de la lutte contre la radicalisation. Elle prévoit notamment la mise en place d'une cellule départementale de suivi et de prise en charge des familles, ainsi que la création d'un numéro vert national.

Concrètement, chaque préfecture doit mettre en place une « cellule de suivi » dont la circulaire du 19 février 2015⁸ indique la composition. La politique publique de lutte et de prévention de la radicalisation s'appuie donc sur les ressources propres à chaque territoire pour déployer l'arsenal de mesures décidées au niveau national. Quant au numéro vert, il prend la forme d'une plateforme téléphonique (0800 005 696) opérée par le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR), lui-même logé au sein de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), que vient compléter le site Internet : www.stop-djihadisme.gouv.fr.

⁶ Les études du CERI – n°206 – Francesco RAGAZZI, septembre 2014.

⁷ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/05/cir_38287.pdf

⁸ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/02/cir_39254.pdf

« La radicalisation s'est affirmée en France à l'instar d'autres pays européens et au-delà, comme une menace durable pour notre sécurité et notre cohésion sociale. Face à cette menace, une politique publique nouvelle de prévention de la radicalisation, qui articule logiques sociale et de sécurité, a été construite à partir de 2014. Le plan de lutte antiterroriste (PLAT) du 29 avril 2014 et le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) du 9 mai 2016 ont développé cette politique de prévention autour de la détection, la formation, la prise en charge en milieu ouvert et fermé et le développement de la recherche »⁹.

Pour améliorer la réponse préventive et l'ancrer localement, une circulaire publiée le 13 mai 2016 préconise l'élaboration de plans d'action de prévention de la radicalisation annexés à chaque contrat de ville. Le cadre de référence publié pour aider les acteurs dans la rédaction de ce plan insiste notamment sur la nécessaire adaptation aux réalités du territoire (QPV en particulier). Trois aspects sont mis en avant : la taille du territoire, la prise en compte des situations locales et la mesure de l'intensité du phénomène de radicalisation. Ce plan doit s'inscrire dans l'action menée plus globalement à l'échelle communale et intercommunale en termes de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD). Le plan doit donc être élaboré en lien avec ces instances et en cohérence avec la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cette circulaire relève plus largement d'un renforcement du positionnement des collectivités dans le champ de la prévention de la radicalisation. La signature le 19 mai 2016 d'une convention de partenariat entre l'Etat et l'Association des maires de France (AMF) rend compte de cette volonté.

Le 23 février 2018, le premier ministre présente un nouveau plan national de prévention de la radicalisation intitulé « Prévenir pour protéger »¹⁰.

Il formule 60 mesures, pour réorienter la politique de prévention suivant 5 axes :

- Prémunir les esprits face à la radicalisation,
- Compléter le maillage détection / prévention,
- Comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation,
- Professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques,
- Adapter le désengagement.

À cette occasion, le premier ministre précise que le succès de ce plan repose sur la mobilisation et la coordination entre acteurs de l'État, collectivités territoriales et société civile, en tenant compte des retours d'expériences du terrain et des « bonnes » pratiques. Cet appel à la mobilisation des collectivités trouve particulièrement écho dans une logique de prévention. Le partenariat avec les collectivités territoriales et les associations est indispensable, dans le respect des compétences et des missions de chacun. La sensibilisation de la population participe également à cette logique de prévention.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs mesures incitent les collectivités territoriales et les acteurs de proximité à travailler en partenariat sur la prévention du processus de radicalisation¹¹.

De fait et comme le soulignent les différents textes, la politique publique de lutte contre la radicalisation se déploie donc sur trois niveaux :

- La prévention, qui mobilise elle-même une pluralité d'acteurs, d'outils et de savoir-faire.
- Le repérage et la détection, afin d'identifier les individus susceptibles de s'inscrire dans un processus de radicalisation.
- La prise en charge : organisée de manière pluridisciplinaire, elle doit mettre fin au processus de radicalisation et permettre de réinsérer les personnes.

Ces textes insistent sur la dimension multifactorielle du processus et la nécessité de réunir une grande diversité d'acteurs pour organiser la prévention.

⁹ <https://www.gouvernement.fr/radicalisation-les-cinq-grands-axes-du-plan-prevenir-pour-protoger>

¹⁰ <https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/12/DP2018-02-23-CIPDR-Radicalisation-V5.pdf>

¹¹ [Notamment les mesures 21 et 22, qui incitent à nommer des référents dans les collectivités et à former les élus, ainsi que les mesures 46 à 48, qui proposent de développer l'implication des collectivités dans la prise en charge \(protection de l'enfance, contrat de ville...\).](#)

En réunissant le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) le 11 avril 2019 à Strasbourg¹², le premier ministre tire un bilan de la mise en œuvre du plan « Prévenir pour protéger ». En référence notamment à l'attentat commis le 11 décembre 2018 sur le marché de Noël, il rappelle l'importance du travail de prévention. Le premier ministre invite « encore et encore à la mobilisation de tous », arguant que c'est « notre meilleure et sans doute notre seule réponse face à la radicalisation ». Pour se faire, il invite tous les acteurs à inscrire durablement la lutte contre la radicalisation dans les politiques publiques.

Il en résulte quatre nouvelles orientations qui viennent enrichir le plan « Prévenir pour protéger » :

- Intensifier le travail de prévention et de désengagement de la radicalisation en prison,
- Intégrer la prévention de la radicalisation dans la prévention de la délinquance,
- Intégrer la prévention de la radicalisation dans la lutte contre la pauvreté,
- Intégrer la prévention de la radicalisation dans le développement du service national universel (SNU).

9

Le 18 février 2020, lors d'un déplacement à Mulhouse, le président de la République présente un plan d'action contre « l'islamisme » et le « séparatisme ». A cette occasion, il évoque notamment « des parties de la République [qui] veulent se séparer du reste, qui, au fond, ne se retrouvent plus dans ces lois, dans ses codes, ses règles... »¹³

« Islamisme » et « séparatisme » compteraient parmi les causes de certaines formes de radicalisation menant à la violence.

Si il est encore trop tôt pour savoir précisément comment ces nouvelles orientations vont s'articuler avec la politique publique de prévention de la radicalisation qui s'est construite depuis 2014, on peut constater que la circulaire relative à l'appel à projets 2020 du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)¹⁴ précise que la lutte contre "l'islamisme et le repli communautaire" devient éligible à ce financement au côté de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

L'approche proposée, au regard des enjeux identifiés dans le cadre de la démarche expérimentale, amène à poser quelques points de vigilance :

- Même si l'influence d'« entrepreneurs identitaires »¹⁵ implantés dans certains territoires ne peut pas être ignorée, il reste compliqué d'établir un lien de causalité directe entre leurs actions et la radicalisation violente. Il ne faudrait pas y voir l'explication unique et ultime des processus de radicalisation, qui renvoient toujours à toute une série d'enjeux étroitement entremêlés.
- Il existe un double risque : d'une part un amalgame entre des notions souvent usitées mais qui ne sont finalement que rarement définies clairement, que ce soit dans la littérature scientifique ou par les acteurs eux-mêmes, d'autre part une focalisation sur des pratiques religieuses au risque d'un affaiblissement des principes démocratiques.

Ces constats doivent inciter les acteurs non seulement à une grande lucidité sur les réalités territoriales, mais aussi, et plus que jamais, à s'interroger sur les causes profondes des phénomènes de radicalisation, en prenant en compte toutes les dimensions de ce processus et en reconnaissant les multiples formes à l'œuvre, afin d'agir le plus précocement possible.

¹²<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/04/Dossier-de-presse-Comit%C3%A9-interminist%C3%A9riel-de-pr%C3%A9vention-et-de-lutte-contre-la-radicalisation-10.04.2019.pdf>

¹³ <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-15216-fr.pdf>

¹⁴ https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/03/2020-03-05_CirculaireFIPD2020-2022_INTA2006736C.pdf

¹⁵ L'entrepreneur identitaire ou religieux désigne tout agent mobilisant des symboles identitaires ou religieux au bénéfice de son capital politique, social, voire économique. Pour en savoir plus : <https://espace-mondial-atlas.sciencespo.fr/fr/rubrique-strategies-des-acteurs-internationaux/article-3A07-mobilisations-identitaires-et-religieuses.html#:~:text=L'entrepreneur%20identitaire%20ou%20religieux,politique%2C%20social%2C%20voire%20%20%C3%A9conomique.>

Partie 2 – Cadre d'analyse

Partant de ce cadre institutionnel, des attentes de la ville de Strasbourg, et conscients des précautions nécessaires pour aborder le sujet de la « radicalisation », l'ESEIS et l'ORIV ont proposé un cadre d'analyse prenant sens pour les acteurs et en lien avec les territoires.

Par ailleurs, dans le domaine de la prévention de la radicalisation, leur conviction est que le processus de radicalisation est multifactoriel et qu'il résulte, notamment, d'un double phénomène de repli et de rejet, affectant en particulier certaines populations. Dès lors, toute politique de prévention de la radicalisation doit prendre en compte ces deux aspects.

2.1 – Le cadre d'intervention du CPRMV

Pour conduire la démarche d'accompagnement à l'échelle des territoires strasbourgeois, les deux structures se sont inspirées du modèle proposé par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence¹⁶ (CPRMV) dans la mesure où il permettait de répondre aux enjeux identifiés.

Partenaire de la ville de Strasbourg, le CPRMV définit et conduit la politique publique de prévention de la radicalisation pour la province du Québec. Son expertise est reconnue au niveau international.

Pour le CPRMV, la radicalisation procède de la rencontre entre un « terreau de disponibilité » et une « offre de radicalité ».

Globalement, l'action porte donc tout autant sur l'éradication de l'offre de radicalité, sachant que l'on se situe dans ce cas plutôt dans une logique sécuritaire, que sur l'identification du « terreau de disponibilité » qui relève plutôt d'une action à l'échelon local (territoire à identifier sachant qu'il peut s'agir d'un quartier, d'une ville...) et qui mobilise l'ensemble des acteurs, leurs connaissances et leurs compétences.

Si l'approche sécuritaire incombe en grande partie à l'Etat, au niveau local l'enjeu premier est celui de la prévention, en particulier primaire et secondaire.

Rappelons que l'on distingue généralement trois niveaux de prévention, qui dans le cas de la radicalisation se présentent ainsi :

- La prévention primaire est générale et collective. Elle intervient en amont, s'adresse à tous les publics de manière indifférenciée et mobilise des politiques publiques ou dispositifs qui n'ont pas pour finalité première de lutter contre la radicalisation, mais qui peuvent utilement y concourir (développement de l'esprit critique, promotion des valeurs de la République et de la laïcité...).
- La prévention secondaire est pensée en direction de publics ciblés. Dans le cas présent, il s'agit d'individus identifiés, engagés dans des processus de radicalisation. L'objectif est de les réinsérer ou de les désengager. Ce travail s'effectue, en particulier dans le cadre des cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF).
- La prévention tertiaire intervient lorsqu'un acte a déjà été posé, qu'il s'agisse de sortants de prison (prévention de la récidive) ou de retours de zone de conflit.

Les définitions de ces trois niveaux de prévention ne sont pas universellement partagées, car elles varient selon le cadre d'analyse. Ainsi l'approche de santé publique n'est pas exactement la même que l'approche de prévention de la délinquance, etc. L'essentiel est de se mettre d'accord entre partenaires pour intervenir ensemble au même niveau, tout en identifiant les niveaux distincts d'intervention des partenaires impliqués dans la démarche.

¹⁶ <https://info-radical.org/fr/>

En outre, le schéma explicatif proposé par le CPRMV indique que le travail sur le « terreau » pour limiter les effets de l'offre de radicalité passe par une action :

- Sur les « facteurs de vulnérabilité » (sociale, familiale, liée à l'emploi...) qui font que des personnes deviennent vulnérables à des discours de radicalité,
- Mais aussi sur les « facteurs de protection » (réseau social tempéré, modèle positif, sens critique, stabilité émotionnelle, empathie, résilience)¹⁷ qui peuvent permettre de limiter les discours de radicalité.

Concrètement, se référer à ce cadre suppose de réaliser un travail d'identification des « facteurs de protection » et des « facteurs de vulnérabilité » à l'échelle du territoire de travail et de mettre en œuvre des actions visant à renforcer les premiers et à limiter les seconds.

De fait l'intervention relève d'une démarche de prévention primaire et s'inscrit dans une logique plus globale d'évitement de toutes les formes de ruptures en travaillant sous l'angle du soutien et/ou du maintien du « lien social ».

Cela suppose à la fois une action en direction des « publics » eux-mêmes, mais aussi des acteurs (référents, parents, professionnels agissant auprès d'eux) pour leur permettre d'être outillés face aux enjeux.

2.2 – Le cadre proposé par l'ESEIS et l'ORIV

Sur la base de ces éléments, la démarche proposée par l'ESEIS et l'ORIV s'articule autour de plusieurs postulats :

- Agir dans une logique de prévention primaire repose sur une mobilisation de tous les acteurs.
- Favoriser le travail entre acteurs nécessite une connaissance et reconnaissance réciproques.
- Définir des objets de travail légitimes et communs à l'ensemble de ces acteurs.
- Agir sur des territoires pertinents, c'est-à-dire sur des périmètres permettant de concrétiser des actions.

C'est dans cette perspective que le travail partenarial a été décliné sur les territoires d'expérimentation. Il s'agissait de vérifier s'il était possible de construire un objet de travail commun, en structurant les acteurs dans une logique de réseau.

Concrètement, l'accompagnement mis en œuvre s'est de fait organisé autour des objectifs suivants :

- **Appréhender le processus de radicalisation dans la pluralité de ses dimensions.** La radicalisation peut concerner autant des idéologies politiques, environnementales, sociales, religieuses, identitaires...
- **Faire monter en compétence les acteurs locaux** sur les questions liées à la radicalisation, à la prévention de celle-ci et permettre collectivement de comprendre les processus à l'œuvre.
- **Identifier les compétences de chaque acteur**, leurs capacités et modalités d'action afin de proposer des actions cohérentes et coordonnées.
- **Permettre le partage d'informations et d'analyse** pour les acteurs du territoire autour des facteurs de repli, de rejets et de ruptures constatés mais aussi autour des « facteurs de protection » sur lesquelles il est possible de s'appuyer.
- **Construire des modalités d'accompagnement de situations individuelles et collectives** s'inscrivant dans le droit commun et en amont de toutes problématiques de radicalisation. L'enjeu consiste notamment à dépasser la focalisation sur l'individu pour prendre en compte les dynamiques territoriales et collectives.
- *In fine*, **participer à la prévention de la radicalisation au plus près du terrain** par une mobilisation du droit commun, en inscrivant la thématique de radicalisation dans les pratiques professionnelles des acteurs. La prévention de la radicalisation ne doit pas rester l'apanage d'acteurs spécialisés, mais devenir au contraire une préoccupation commune et partagée.

¹⁷ Cf. Annexe n°1

Partie 3 - Travailler en réseau pour prévenir le processus de radicalisation

Parce qu'elle est un phénomène complexe et multifactoriel, la radicalisation appelle la mobilisation de l'ensemble des compétences disponibles sur un territoire. La mise en réseau apparaît alors comme une stratégie adaptée,

puisque'elle permet d'adapter au mieux les réponses à donner face aux problématiques rencontrées, tout en tenant compte des réalités territoriales.

3.1 – Le travail en réseau : une dynamique de (re)connaissance

Pour comprendre la démarche méthodologique proposée pour l'expérimentation, il est nécessaire de faire un détour par la notion de réseau.

Pour la Coordination nationale des réseaux (CNR), « ...les réseaux [...] constituent à un moment donné sur un territoire donné, la réponse organisée d'un ensemble de professionnels et/ou de structures, à un ou des problèmes [...] précis, prenant en compte les besoins des individus et les possibilités de la communauté »¹⁸.

Cette définition (initialement construite pour les acteurs dans le champ de la santé) est intéressante pour la prévention de la radicalisation, car elle revient sur trois points essentiels :

- Le fait que le travail en réseau incarne une stratégie organisée de réponse à un problème précis : autrement dit, en travaillant en réseau, les professionnels peuvent partager leurs points de vue, leurs informations, leurs analyses face à une situation. Ce faisant, il devient plus facile de développer une approche globale et organisée du problème à traiter.
- La prise en compte des besoins des individus, ce qui nécessite un travail de diagnostic.
- La prise en compte des possibilités de la communauté de professionnels, ce qui implique une interconnaissance et une reconnaissance des acteurs qui constituent le réseau.

Le réseau est donc un système de relations entre acteurs, situés à « distance » (physique ou institutionnelle), engagés ensemble, mettant en place des relations de coopération (basées sur l'interdépendance), échangeant des ressources, en vue de parvenir à une valeur ajoutée collective¹⁹.

Dans le cas de la prévention de la radicalisation et d'après les enseignements tirés des expérimentations, le travail en réseau ne va cependant pas de soi alors même qu'il est une condition de la réussite des réponses qui seront données. L'expérience montre qu'il est nécessaire de passer du temps à construire le réseau afin que chaque professionnel se sente légitime aux yeux des autres. L'interconnaissance entre acteurs, qui peut préexister à la constitution du réseau, n'assure pas en soi une garantie d'efficience pour construire collectivement des réponses adaptées aux réalités du territoire. En effet, même si les acteurs rencontrent les mêmes situations, ils n'en ont souvent qu'une vue partielle, liée à leur positionnement et/ou à leurs missions.

La « mise au travail » en commun exige que d'autres conditions soient rassemblées.

Du côté des professionnels, il est important de :

- **Clarifier les positions et les rôles de chacun** : il s'agit de poser le cadre de la compétence de chacun et clarifier ce que chacun peut faire. Cette étape repose sur l'interconnaissance et la reconnaissance entre partenaires : se connaître, connaître les missions ainsi que les limites et fonctions de chacun.
- Identifier le **besoin** et constater l'**interdépendance** entre les personnes, les structures et les missions. Le recours aux autres repose sur le constat (pas toujours explicite) d'un besoin de collaborer et de recourir à des compétences extérieures.

¹⁸ Régis AUBRY, « Les fonctions de coordination dans le champ de la santé », *Santé Publique*, 2007/hs (Vol. 19), pages 73 à 77

¹⁹ Pour en savoir plus : <http://reseausantesabolien.e-monsite.com/medias/files/travail-en-reseau.pdf>

- **Formaliser le réseau** : Le fonctionnement en réseau nécessite l'accord de ses membres sur les cadres de son fonctionnement. Cela suppose de se mettre d'accord sur les moyens (notamment en termes de temps à donner pour le réseau) et/ou sur qui est le pilote. Par ailleurs, si un des membres quitte le réseau, celui-ci doit pouvoir continuer à fonctionner.
- **Coopérer** : La notion de « coopération » ne renvoie pas seulement au fait d'échanger et de communiquer, mais au fait de porter des actions en commun (transmettre une information, effectuer un apport d'expertise, négocier, constituer un outil en commun, organiser une action, un événement...). Le fonctionnement en réseau permet de renforcer ou de créer une culture commune entre professionnels sur les sujets abordés.
- **Passer à l'action** : Il s'agit de dépasser le simple constat du diagnostic partagé pour penser l'agir et le faire ensemble. Pour les professionnels, il semble important que la dynamique de réseau produise du résultat visible et concret.

3.2 – Points de vigilance pour faire de la mise en réseau une réponse adaptée à la prévention de la radicalisation

La mise à l'agenda politique de la thématique de la radicalisation pose la question du positionnement des collectivités. De manière plus générale, cette thématique s'est imposée à un ensemble de professionnels comme un nouvel aspect des politiques de prévention. Toutefois, sa mise en œuvre a rencontré des obstacles.

En effet un temps d'acculturation relativement long s'avère nécessaire pour un grand nombre de professionnels, tant la compréhension du processus reste complexe. Il arrive même que la simple pertinence du concept soit interrogée. Quelques années après les attentats de *Charlie Hebdo* et du Bataclan, beaucoup de professionnels peinent encore à intégrer ce nouveau risque social dans leurs pratiques.

La prise en compte de la notion de radicalisation ne va pas de soi. En écho à des débats du champ académique, certains acteurs marquent une distance avec le sujet, soit trop marqué par des logiques sécuritaires, soit carrément considéré comme non pertinent. Dans le travail mené avec les professionnels sur le territoire strasbourgeois, ce type de réserves a été exprimé à plusieurs reprises

Il semble alors essentiel de « faire culture commune » autour de cette thématique émergente. Il s'agit de prendre le temps d'explicitier le processus de radicalisation tel qu'il est entendu et compris dans le contexte français, ainsi que les réponses qui sont élaborées pour y faire face. De cette façon, la prévention de la radicalisation pourra trouver place dans les pratiques professionnelles des acteurs, sans pour autant les dénaturer.

L'appropriation du concept de radicalisation, tant sur le plan intellectuel et conceptuel que d'un point de vue pratique est une des garanties pour travailler en réseau dans un cadre commun. Il y a donc, dans un premier temps, un enjeu de compréhension du sens de l'action.

Travailler efficacement sur des bases communes suppose également une bonne connaissance entre professionnels. Au-delà de l'enjeu d'une meilleure (re)connaissance des missions et champs de compétence de chacun, l'enjeu central relève des pratiques professionnelles et notamment – mais pas uniquement – de l'échange d'information, et donc du cadre déontologique. Les professionnels composant ces réseaux ne sont pas tous soumis aux mêmes obligations juridiques au regard du secret professionnel.

Par exemple, le type d'informations que peuvent échanger une assistante sociale (soumise au secret professionnel) et un animateur de centre socioculturel n'est pas de même nature. Cela ne remet pas en cause le travail en réseau, mais impose un effort préalable d'acculturation et de compréhension mutuelle.

Ce travail en commun permet également de dépasser les différences de cultures professionnelles. Par exemple, toujours en matière de radicalisation, les administrations et les acteurs de terrain entretiennent une plus ou moins grande proximité avec le dispositif institutionnel de détection et de signalement, d'où des interprétations qui peuvent varier entre l'Education nationale, la prévention spécialisée, les services municipaux, etc.

De surcroît, l'échange d'informations n'est qu'un aspect – certes incontournable – de cette problématique, puisque la connaissance mutuelle des acteurs est également nécessaire pour élaborer un diagnostic partagé du territoire, ou encore pour concevoir des actions collectives de prévention primaire. *In fine*, c'est souvent la question du *sens* de l'action qui est posée. Le travail en réseau n'est possible que si chacun se sent compris et respecté dans sa pratique et dans le cadre déontologique qui lui est propre, et que l'ensemble des participants parviennent à se rencontrer autour d'enjeux et d'objectifs communs.

La réflexion sur le partage d'information induit par ailleurs, et de fait, une réflexion sur la composition même du réseau. Outre les acteurs institutionnels traditionnellement impliqués dans ce type de démarche (Education nationale, services municipaux, Protection judiciaire de la jeunesse, Prévention spécialisée, Centre socioculturel...), d'autres acteurs peuvent y avoir leur place.

Lors de l'expérimentation, la composition des réseaux a sensiblement varié d'un territoire à un autre, compte tenu de système d'acteurs et de dynamiques partenariales différentes.

Globalement, les acteurs mobilisés étaient :

- Services de la collectivité (action sociale, périscolaire, réussite éducative, sport, vie associative, médiathèques, contrat de ville, prévention urbaine, culture...),
- Préfecture (délégués du préfet),
- Centre socioculturels (en l'occurrence les CSC strasbourgeois relèvent tous d'un statut associatif),
- Education nationale (professionnels des écoles, des collèges et/ou coordonnateur de Réseau d'Education Prioritaire),
- Protection judiciaire de la jeunesse,
- Services de prévention spécialisée,
- Clubs sportifs,
- Représentants des Cultes,
- Bailleurs sociaux,
- Associations travaillant avec les jeunes,
- Etc.

Parmi les acteurs habituellement peu mobilisés dans ce type de réflexion, les acteurs culturels, les clubs sportifs ou encore certaines associations d'habitants, ont été repérés comme des ressources potentiellement pertinentes en fonction des territoires. D'une part, leur mobilisation pourrait permettre d'améliorer la connaissance du territoire. D'autre part, cela pourrait permettre de renforcer le travail avec les habitants et familles éventuellement concernées par les phénomènes de replis et de ruptures, l'idée étant bien de les « raccrocher » aux valeurs du vivre ensemble. L'enjeu de la prévention des ruptures menant à la radicalisation nécessite donc la mobilisation de nombreux acteurs et la mise en cohérence de leurs actions et de leurs discours.

Dans tous les cas, l'identification et la mobilisation de ces acteurs doivent faire l'objet d'une discussion entre les institutions présentes dans le réseau et doivent être adaptées aux objectifs de celui-ci.

Associer d'autres acteurs au réseau nécessite par ailleurs d'agir prudemment et de considérer les éléments suivants :

- Ces acteurs sont-ils connus de l'une ou l'autre des structures présentes ?
- Quel partenaire est le mieux à même de présenter le réseau et ses objectifs ?
- Des difficultés ont-elles déjà été rencontrées dans les relations avec ces acteurs ?
- L'implication de ces acteurs doit-elle être systématique ou ponctuelle (pour l'une ou l'autre action spécifique) ?

La réponse à ces questions est essentielle à la pérennité et à l'efficacité du travail en réseau. Elle doit permettre d'identifier les bons interlocuteurs et de créer une dynamique de territoire.

Par ailleurs, la forme et les objectifs du réseau sont fonction de l'état de l'action partenariale déjà existante. Ainsi, pour les territoires déjà dotés d'instance(s) partenariale(s) où s'échange l'information et s'élaborent des actions communes, la création d'une nouvelle instance dédiée à la thématique de la radicalisation n'est pas forcément opportune. Il faut interroger l'existant et voir l'espace le plus pertinent pour inscrire la réflexion en lien avec le processus de radicalisation.

Pour d'autres territoires au contraire, la constitution de réseaux de prévention des risques de rupture menant à la radicalisation est une bonne opportunité pour instaurer une pratique partenariale plus large.

Quoi qu'il en soit, le réseau doit s'articuler avec l'existant et ne pas ajouter de nouvelles missions à celles déjà exercées. Ce principe permet à chacun de se sentir respecté et utile à l'intérieur du réseau.

Evidemment, la capacité de travail et de mobilisation des acteurs doit également être prise en compte, pour éviter de les épuiser et des décourager en présentant la prévention de la radicalisation comme une nouvelle – et souvent énième – contrainte.

La constitution du réseau doit enfin s'appuyer sur un diagnostic partagé du territoire, ne se limitant pas à la radicalisation, mais prenant en compte l'ensemble des aspects démographique, social, économique, culturel, urbanistique, historique, etc. afin d'en identifier les forces et faiblesses, et de clarifier le fonctionnement du système d'acteurs. Le travail de connaissance et de reconnaissance est à ce stade primordial. En effet, si les acteurs se connaissent généralement, leurs actions et leurs projets ne sont pas forcément connus ni mis en lien les uns avec les autres. Ce diagnostic permettra d'identifier des enjeux, puis de définir des objectifs co-construits et partagés, qui se traduiront finalement en actions concrètes.

Partie 4 - Construire des réseaux territoriaux de prévention de la radicalisation : apports méthodologiques

Tout l'enjeu de travailler en réseau réside dans le fait de partir de l'existant pour adapter, au mieux, les réponses à donner face aux problématiques territoriales.

Ainsi, l'expérimentation sur les trois territoires a permis d'identifier un certain nombre d'étapes, dépendantes les unes des autres, permettant aux membres du groupe de cheminer ensemble.

Les étapes recensées ci-dessous ont valeur de préconisations. Si elles sont nécessaires pour permettre la mise en place du processus de travail en réseau autour du sujet de la radicalisation et de la prévention des ruptures, elles nécessitent néanmoins une adaptation en fonction des réalités territoriales. Ainsi certaines étapes complémentaires peuvent s'avérer

nécessaires et d'autres peuvent mobiliser un temps plus important que ce qui est préconisé dans le déroulé ci-dessous.

Un temps dédié à l'évaluation du travail, non mené dans le cadre de l'expérimentation, apparaît pertinent à mettre en place en fin après l'étape la 5^{ème} séance. Il peut relever d'une démarche d'auto-évaluation (cf. http://www.graine-idf.org/pmb_images/graine/mul/pdf/Outil_dauto_evaluation.pdf). Un autre aspect devra être pris en compte par les partenaires de la démarche c'est celui de la communication. Le groupe se devra de réfléchir aux deux aspects suivants : Comment informé sur la démarche et sur ce quel a produit ?

4.1 – Etapes de constitution du réseau

	Objectifs	Moyen / Méthodologie	Point(s) de vigilance	Avantages / Inconvénients
Préalable	Décider de mettre en place la démarche « mise en réseau. »	<ul style="list-style-type: none"> - Impulsion de la démarche. - Définition du cadre de l'action et des partenariats à mettre en place, de l'échelle d'intervention (quartier(s), ville...), et des moyens humains et financiers à mobiliser. - Construction avec les partenaires institutionnels de la légitimité de la démarche. ➔ Formalisation du cadre d'intervention (note) : accord entre acteurs (composition du groupe) et plan de la démarche. 	Identifier « l'impulseur » le plus pertinent et légitime pour porter la démarche.	<ul style="list-style-type: none"> + : L'impulsion par une collectivité constitue un atout, car elle dispose de la légitimité pour agir à l'échelle territoriale et de la possibilité de positionner l'action comme relevant d'une démarche de droit commun. - : Vérification de la cohérence de la démarche avec les autres problématiques du territoire et de son inscription à l'agenda de l'ensemble des acteurs. +/- : Nécessité d'une reconnaissance par les autres acteurs (en particulier de l'État qui agit par ailleurs sur la politique de prévention et de lutte contre la radicalisation).

	Objectifs	Moyen / Méthodologie	Point(s) de vigilance	Avantages / Inconvénients
Séance 0	<p>Initier la démarche.</p> <p>Poser le cadre de la démarche (qui, pourquoi...)</p>	<p>- Intervention de cadrage de la part du ou des initiateur(s) de la démarche (niveau politique des structures).</p> <p>- Tour de table pour le recueil des attentes des membres du réseau.</p> <p>➔ Organisation d'une réunion relevant d'une dimension stratégique. Pas d'outils particuliers.</p>	<p>Inscrire la démarche dans un « cadre » légitime, stratégique et prenant sens pour le territoire et les acteurs.</p> <p>Expliciter clairement le choix du territoire, des acteurs conviés et présentation du ou des animateurs.</p> <p>Rechercher l'adhésion de tous les acteurs.</p>	<p>+ : Permet aux participants d'identifier l'enjeu pour le(s) initiateur(s) de la démarche.</p> <p>+ : Donne le cadre et la légitimité de la participation ultérieure des différents acteurs dans la démarche.</p> <p>+ : Permet un premier temps d'expression.</p> <p>+ : Permet le recueil des besoins et attentes.</p> <p>- : Risque d'un temps d'information descendant.</p> <p>- : Possibles réticences en cas de portage politique trop affirmé.</p>
Séance 1	<p>Construire une culture commune autour de la notion de radicalisation (définition et appropriation du sujet)</p>	<p>- Présentation du concept de radicalisation et de la politique publique de prévention de la radicalisation en France.</p> <p>- Information sur le lien entre prévention de la radicalisation et missions traditionnelles liées à la prévention.</p> <p>- Tour de table des participants : comment les éléments présentés font-ils écho ou non dans leur quotidien ?</p> <p>➔ Pas d'outils particuliers, mais des contenus à présenter (éléments ressources). S'appuyer sur les ressources existantes : bibliographies et annexe n° 2.1.</p>	<p>Eviter une démarche trop scolaire ou trop descendante.</p> <p>Adapter les supports présentés au public.</p> <p>Identifier un sujet de travail qui fasse sens pour tous les acteurs.</p>	<p>+ : Permet de mettre l'ensemble des participants au même niveau d'information.</p> <p>+ : Identification du positionnement des différents acteurs par rapport au sujet de la radicalisation et de leur connaissance sur le sujet.</p> <p>- : Pas de mise au travail directe des participants d'où une faible appropriation des enjeux.</p> <p>- : Difficulté à faire consensus autour de la notion de radicalisation</p>

	Objectifs	Moyen / Méthodologie	Point(s) de vigilance	Avantages / Inconvénients
Séance 2	Poser les éléments de ce qu'implique le travail en réseau (peut être envisagé sur deux séances)	<p>Séance construite en deux temps et dans une logique participative :</p> <p>1. Animation post-it en temps individuel puis par groupes composé d'au moins trois personnes autour de la question suivante : Le travail en réseau, c'est quoi pour vous ?</p> <p>2. Travail autour d'études de cas.</p> <p>➔ Cas pratiques (annexe n°2.2) : support de travail afin de voir comment, face à un cas concret, les acteurs articulent ou pourraient articuler leurs actions / interventions²⁰.</p>	<p>Complexité du travail autour des enjeux de confidentialité et de partage d'informations.</p> <p>Une piste de travail à développer serait de construire, avec les membres du réseau une « charte » permettant de cadrer les modalités du partage d'informations en matière de radicalisation d'une structure à l'autre.</p>	<p>+ : Implication directe des participants qui produisent eux-mêmes leur propre réflexion.</p> <p>+ : Concrétisation des types de réponses à des situations questionnantes en s'appuyant sur les membres du réseau.</p> <p>+ : Meilleure compréhension des enjeux du partage d'informations entre acteurs qui ne sont pas tous soumis légalement aux mêmes règles.</p> <p>- : Ne permet pas, compte tenu du temps disponible, de conclure à un cadre partagé de tous sur la question du partage de l'information.</p>
Séances 3 et 4	Établir un diagnostic territorial partagé avec deux volets : diagnostic de situation et diagnostic des actions.	<p>En amont de la séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser tous les apports abordés lors des séances de travail précédentes en termes de facteur(s) de protection, facteur(s) de vulnérabilité et d'appréciation de l'ambiance du quartier. - Demander aux participants de faire parvenir aux animateurs les éléments de diagnostic existants (dans le cadre du contrat de ville par exemple ou d'un projet social, projet d'établissement). - Si nécessaire, réaliser des entretiens semi-directifs (cf. annexe n°2.3). - Mise en forme des éléments par une présentation susceptible de susciter la participation active des acteurs : facilitation graphique, synthèse orale. 	<p>Réaliser un diagnostic des actions c'est également mettre en avant les atouts et les freins du système d'acteurs local.</p> <p>Le diagnostic doit être global et pas centré exclusivement sur la radicalisation.</p>	<p>+ : La facilitation graphique permet une visualisation des enjeux et donc une utilisation à des fins pédagogiques, car elle permet de réfléchir différemment. Il revient aux différents acteurs de se positionner par rapport à ce qui est proposé.</p> <p>+ : Le fait de poser des éléments de diagnostic au travers d'éléments abordés lors des temps de travail précédents (qui n'avaient pas pour objet le diagnostic en lui-même) permet de reconnaître la compétence des acteurs et leur légitimité.</p>

²⁰ Possibilité le cas échéant de mettre en œuvre une formation commune, par exemple la formation Alvéole du CPRMV (cf. annexe 1.3)

	Objectifs	Moyen / Méthodologie	Point(s) de vigilance	Avantages / Inconvénients
Séances 3 et 4 (suite)	Définir les actions adaptées aux besoins du territoire et aux objectifs du réseau	<p>Ces éléments sont présentés lors de la séance. Puis les participants sont invités à les amender, enrichir ou critiquer</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Support de facilitation graphique (cf. annexe 2.4) ➔ Prise de note visuelle ➔ Recours à un support cartographique pour identifier les actions menées et le système d'acteurs (cf. annexe 2.5) : positionnement du siège social de chaque structure, leur périmètre d'action, et les liens entretenus avec les autres partenaires, ainsi que les points forts et faibles du quartier. 	Réaliser un diagnostic des actions c'est également mettre en avant le système d'acteurs (et les tensions éventuelles).	<p>+ : Permet d'asseoir un diagnostic partagé de territoire.</p> <p>+ : Permet de faire « culture commune » sur les « objets » sur lesquels travailler.</p> <p>- : L'absence de diagnostic préalable et/ou le fait d'intervenir sur un territoire marqué par les tensions ou des faits problématiques nécessitent l'adaptation de la méthodologie : réalisation d'un diagnostic par l'animateur de la démarche et/ou un intervenant extérieur, d'entretiens préalables...</p>
Séance 5	Formaliser le futur réseau et éventuellement le plan d'action	<p>Temps de travail participatif en grand groupe permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De reprendre les éléments mis en avant antérieurement, - De construire la suite de la mise en réseau : qui (animation), avec qui (composition du groupe), avec quelle périodicité / quand, où ... - De définir l'angle d'approche (ou les angles d'approche) de la prévention des ruptures et du risque de radicalisation. <p>➔ Utilisation d'un tableau de bord (cf. annexe 2.5) recensant les objectifs du réseau identifiés tout au long de la démarche et les moyens à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs.</p>	La démarche peut aboutir à la non-pertinence de mise en place d'un réseau partenarial et d'autres modalités de travail sur la radicalisation peuvent être trouvées.	<p>+ : Permet de concrétiser et d'adapter le futur réseau aux besoins du territoire.</p> <p>- : Nécessité de trouver / identifier le porteur du réseau ainsi que, le cas échéant, le porteur pour chaque action identifiée.</p>

4.2 – Des modalités pratiques essentiels à la réussite de la démarche

Au-delà des étapes présentées précédemment, l'expérience montre que la mise en réseau d'acteurs nécessite une certaine rigueur méthodologique. Certaines conditions techniques – à minima – doivent être réunies pour permettre aux acteurs de s'inscrire dans la démarche, mais aussi pour en garantir l'efficacité :

- **L'impulsion de la démarche** : pour permettre la mise en place de ce type de réseau, la démarche doit relever d'un « initiateur » (dans le cas présent la ville de Strasbourg soutenue par la préfecture du Bas-Rhin, en particulier la sous-préfète à la ville) légitime pour mettre les acteurs ensemble et proposer une réflexion collective à la bonne échelle d'intervention.
- **Un accompagnement par une/des structures ressources reconnues par tous** : le choix de structures ressources permet de sortir momentanément des jeux d'acteurs préexistants à la démarche. Par ailleurs, cela permet d'aborder des points de tension propres à un territoire, sans qu'il y ait de parti pris..
- **Un mandat clair** : avant de réunir les membres du réseau, plusieurs temps de travail ont été nécessaires entre le commanditaire de la démarche (ici, la collectivité) et les structures ressources (ici ESEIS et ORIV) qui ont accompagné la mise en œuvre de l'expérimentation, afin de poser les modalités de l'accompagnement et le mandat donné à chacun.
- **Une répartition claire des fonctions entre le porteur de la démarche et la/les structures ressources** : d'un côté, les invitations aux réunions étaient envoyées par le commanditaire de l'action (ici la collectivité), de l'autre, tous les documents mis à disposition des membres du réseau (supports pédagogiques graphiques, comptes rendus de réunions, documents ressources, diagnostic territorial) ont été le fait des structures ressources. Il est important de bien communiquer pendant la démarche afin que les membres des réseaux ne se démobilise pas. La communication permet de jalonner la démarche et de maintenir une dynamique entre les membres du réseau.
- **Des jalons clairement établis** : il semble nécessaire, dès le démarrage de la démarche, de valider ensemble un calendrier clair et resserré afin de maintenir une dynamique. Cela suppose d'annoncer les cinq séances au démarrage de l'action et de demander l'engagement des membres sur la durée. Il est effectivement essentiel de garantir un minimum de stabilité dans le groupe, condition d'un réel travail en commun. Il s'agira de préciser les modalités d'organisation des différentes séances : durée (par exemple comprise entre deux et quatre heures), rythme (à convenir à l'avance, par exemple toutes les quatre à six semaines).
- **Un espace de travail** : mettre en place un espace de réunion permettant aux professionnels / acteurs du territoire d'avoir un cadre qui permet les échanges directs.
- **Des temps de travail, tout au long du processus de construction du réseau, permettant l'articulation entre l'initiateur de la démarche et la/les structures ressources** : des temps de travail peuvent être utiles entre les séances pour construire la démarche et, le cas échéant, lever les obstacles.
- **Le recours à des personnes ressources extérieures au groupe le cas échéant** : cela peut être une plus-value pour permettre d'appréhender un point particulier, articuler à l'existant (intervention de l'État sur la politique publique de lutte contre la radicalisation), pour connaître les manières de faire sur un autre territoire...
- **La construction de la suite de la démarche** : il s'agit à la fois de penser la mise en réseau dans la durée à l'issue de la phase de construction, mais aussi de choisir un animateur du réseau. L'enjeu est crucial puisque sans animateur, le réseau est condamné à s'éteindre. La structure animant le réseau dépend de la situation de chaque territoire. Il peut s'agir du centre socioculturel dont la fonction d'animateur territorial est reconnue, d'un acteur municipal ou de n'importe quelle autre structure faisant consensus parmi les participants.

Plus généralement, l'expérimentation a également permis d'identifier des facteurs de réussite et des points de vigilance.

FACTEURS DE RÉUSSITE



ACCEPTER L'EXPERIMENTATION



> Une remise en question permanente

- Changer de paradigme en considérant la radicalisation comme un processus complexe et difficile à comprendre.
- Considérer la radicalisation comme un processus qui relève d'un enjeu de cohésion sociale.
- Accepter de réinterroger ses cadres d'analyses et ses pratiques habituelles.

POSER LES CADRES DE FONCTIONNEMENT



> S'accorder sur le sens du réseau

Structurer collectivement le fonctionnement de la démarche par :

- Un travail en collaboration et en confiance, entre membres du réseau,
- Une appréciation partagée du risque par rapport aux situations en lien avec les compétences respectives et les cadres déontologiques des acteurs et actrices.

S'INVESTIR DANS LA DÉMARCHE



> Une démarche d'engagement

- Identifier les acteurs et actrices incontournables au bon fonctionnement de la démarche.
- Se doter d'un mandat clair respectant les compétences de chacun et chacune.
- S'investir dans la durée.

SE FORMER ET SE CO-FORMER



> Créer une culture commune

- Monter en compétence sur le sujet par la formation individuelle.
- Se co-former pour connaître les compétences et modes d'intervention des différents membres du réseau et amener de la confiance entre professionnels-les.

POINTS DE VIGILANCE



DÉPASSER LA DÉFIANCE FACE À LA RADICALISATION

> Dialoguer pour comprendre



Prévenir la radicalisation interroge les référentiels des professionnels-les. Pour dépasser la défiance face à cette nouvelle thématique, un dialogue respectueux de chacun est nécessaire.

EVITER LES CERTITUDES DU "JE CONNAIS"

> Construire un diagnostic collectif et pluriel



- Se doter d'un véritable diagnostic des pratiques et des compétences sur le territoire qui dépasse le seul recensement des actions déjà existantes.
- Accepter des perceptions différentes de la réalité du territoire en fonction des positionnements de chaque membre du réseau.
- Reconnaître l'écart potentiel entre perception des professionnels-les et réalité de la radicalisation sur un territoire.

ROMPRE AVEC LE "Y'A QU'A FAUT QU'ON"

> Etre dans le faire en responsabilisant tous les acteurs-trices



- Passer du principe du partenariat à sa mise en œuvre, tout en étant conscient des tensions relatives aux différents cadres professionnels, juridiques et déontologiques auquel se réfère chaque membre.

EVITER LA STIGMATISATION

> Elargir les cadres de compréhension



- Lutter contre la stigmatisation d'une approche centrée exclusivement sur certains territoires et/ou certaines formes de radicalisation en rappelant que ce processus est pluriel et multifactoriel.

Conclusion – Inscrire la prévention de la radicalisation dans les dynamiques partenariales des territoires

Pour que la prévention de la radicalisation fasse sens pour les acteurs de terrain, elle doit s'inscrire dans les pratiques professionnelles sans les dénaturer et en évitant d'entretenir toute forme de stigmatisation. La meilleure solution pour cela est de ne pas réserver la démarche à certains territoires qui seraient considérés comme plus vulnérables, pas plus qu'à certaines formes de radicalisation. Toutes les formes de radicalisation menant à la violence menacent la cohésion sociale et la tranquillité publique.

En ouvrant des espaces de travail et de dialogue entre professionnels via la mise en réseau, l'enjeu est de confronter les approches des différentes cultures professionnelles dans un cadre sécurisé et en cohérence avec les dynamiques territoriales.

Le travail présenté dans cette note méthodologique s'est enrichi au fur et à mesure des expérimentations menées sur les trois territoires. Une des conditions de réussite de la mise en réseau d'acteurs renvoie d'ailleurs à la capacité de réinterroger régulièrement les modalités de travail (méthodologie, animation du réseau, vérification de la cohérence entre les objectifs initiaux et les sujets effectivement abordés...). La démarche, quoique partant de la même approche, a produit sur chaque territoire des résultats différents.

Néanmoins, l'expérimentation a mis en exergue le fait que les professionnels se sentent encore démunis face à l'émergence de ces nouvelles formes de violence et aux défis qu'elles soulèvent : qui sont les auteurs de ces violences ? Peut-on savoir qui est susceptible de faire usage de la violence ? Qui sont les cibles de ces violences ? Comment prévenir ces menaces ?

Dans ce contexte, il semble important d'accompagner les professionnels sur le long terme pour comprendre collectivement l'évolution des vulnérabilités. D'ailleurs, tout au

long de la démarche expérimentale, les membres des réseaux ont émis le souhait de participer à des formations collectives sur des objets diversifiés (partage de l'information, cadre juridique de chaque structure, laïcité, fondamentalisme, etc.). Ce faisant, l'enjeu est d'articuler la réflexion sur la prévention de la radicalisation à celle sur la prévention du risque de rupture, afin d'adopter une approche plus globale. L'objectif est autant d'acquérir de nouvelles connaissances que de construire une culture commune.

La polarisation croissante de la société française et le risque de stigmatisation découlant d'une conception unique de la radicalisation nécessitent une approche diversifiée de la radicalisation et des extrémismes violents²¹. En la matière, l'enjeu n'est pas de savoir si telle ou telle idéologie est « en soi » compatible avec les valeurs de la République et du vivre ensemble, mais de comprendre ce qui amène certains individus à recourir à la violence à des fins politiques dans un contexte de société démocratique, où le dissensus doit pouvoir s'exprimer par des moyens pacifiques et respectueux du droit. Toute autre approche serait stigmatisante et donc contre-productive.

Par ailleurs, il semble judicieux de sortir d'une approche de la radicalisation non contextualisée pour réinscrire ce processus dans l'espace et le temps. Les phénomènes de replis, de rejets et de ruptures ont des causes qu'il convient de comprendre collectivement afin de pouvoir les prévenir. Dans cette réflexion, la mise en réseau des acteurs à l'échelle d'un territoire semble opportune pour enrichir la connaissance des menaces et pour enrichir régulièrement le diagnostic territorial. Ainsi, il est possible d'imaginer qu'une meilleure connaissance collective renforce la capacité de prévenir et lutter contre, et ainsi, de s'inscrire dans une démarche de résilience collective

²¹ <https://www.oriv.org/documents/retour-sur-le-colloque-international-prevention-des-radicalisations-resilience-collective-et-polarisation-sociale/>

Postface : Jean-Claude Herrgott, chargé de mission, Cabinet de Mme la Préfète, Préfecture du Bas-Rhin.

La préfecture du Bas-Rhin considère que la qualité de la note méthodologique élaborée par l'ORIV et l'ESEIS illustre l'exemplarité de l'expérimentation des réseaux territoriaux conduite par la ville de Strasbourg avec l'appui de l'État.

- La mise en lien des acteurs du territoire, publics et associatifs ainsi que l'élaboration d'un chaînage entre le « front » et le « back office », autorités de collectivités et autorités de l'État, sont de nature à permettre, améliorer, la prise en charge des problématiques qui, sur leurs marges, sont susceptibles de nourrir la radicalisation.
- La méthodologie esquissée s'inscrit dans un processus d'acquisition d'une culture commune pour comprendre, puis donner plus d'efficacité et de pertinence aux actions engagées. Sachant qu'une attention particulière doit être apportée aux notions de confidentialité et de partage de l'information (notamment sur les aspects nominatifs).
- Enfin, comme pour toute action nouvelle, se pose un préalable essentiel de connaissance qui implique nécessairement l'intervention de sachants (université et structures de recherche).

Par ailleurs, la Préfecture du Bas-Rhin souhaite apporter quelques compléments sur le fond :

Le Bas-Rhin est un département qui a été particulièrement impacté par les processus de radicalisation. Sur le constat de 300 jeunes déjà sur zone en 2013, le phénomène décrit par la suite comme radicalisation islamique, est devenu, pour l'État, une urgence sécuritaire à l'origine du dispositif national de lutte, de prévention et d'accompagnement.

Ainsi J. Sydney abattu en 2013 à l'Esplanade, membre de la filière radicale de Torcy, Mohamed Aggad, terroriste du Bataclan, Khamzat Azimov, auteur de l'attentat de l'avenue de l'Opéra et Chérif Chekatt, tous ayant résidé dans le Bas-Rhin, illustrent la dimension du phénomène. On peut y ajouter près de 25 condamnations par le tribunal de Paris pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste, sans compter les condamnations pour aide logistique directe au djihad.

Cette situation locale a conduit à développer un dispositif lourd de lutte (compétence judiciaire et policière), d'accompagnement (compétence judiciaire pour un public constitué essentiellement de mineurs et de leurs familles) et de prévention mobilisant les élus et les acteurs de terrain, avec, s'agissant de Strasbourg, une très bonne incrémentation entre le dispositif départemental de l'État et celui de la collectivité.

Cette situation particulière et les dispositifs mis en place ont permis, à leur tour, de tirer quelques enseignements présentés ci-dessous.

Contrairement à une idée répandue, ab initio, au niveau national, **la compréhension de la radicalisation, à l'échelle des individus, ne passe pas principalement par le prisme psychologisant des identités adolescentes** même si l'examen des situations personnelles montre des béances, des failles identitaires.

Tout au plus, méritent d'être mises en valeur les spécificités de ces failles et béances (carences éducatives et affectives, rupture des mémoires familiales et de l'immigration, ressenti de stigmatisation) qui favorisent l'identification à des prosélytes charismatiques et offrent un terrain privilégié pour les entrepreneurs identitaires.

La dimension psychologique n'est pas un élément de définition du phénomène ; c'est un outil nécessaire, de l'accompagnement individuel, mais pas tant différent de ce qui caractérise la prise en charge du malaise sociétal à l'échelle individuelle. Bien entendu, il convient de relever un aspect, à savoir le fait que dans le fichier anti-terroriste (FSPRT) apparaissent de l'ordre de 15 % des individus qui présentent des profils avec des notions, au sens nosographique, de troubles du comportement ou de troubles psychiatriques qui s'avèrent particulièrement dangereux dans une logique de passage à l'acte. Sans doute, cette vision psychologisante a pu avoir l'avantage d'éviter de pointer les manques, les imperfections, les insuffisances des moyens de certaines politiques publiques, cf. le rapport de la Cour des Comptes de 2004 : « 30 ans de politiques d'intégration, 30 ans d'échec », Le retour

d'expérience lié au périple de Chekatt, réalisé conjointement par la préfecture et le CIPDR, donne, sur ces aspects, d'utiles informations.

Sur sa constitution, son développement, la **radicalisation islamique n'est pas tant différente de toutes les radicalisations qui ont pu être analysées.**

Deux spécificités sont toutefois à souligner au vu du retour d'expérience sur 6 ans. Toutes deux sont de l'ordre du sociétal, l'une a trait à sa dimension territoriale, l'autre concerne l'item religieux.

Par rapport à la dimension territoriale

Dans le Bas-Rhin, environ 1500 situations ont été examinées : radicalisation avérée, exposition à la radicalisation, risque d'exposition à la radicalisation avec un spectre d'intensité variable, de bas du spectre, voire en dehors du spectre, ce dernier étant quasiment toujours caractérisé par une ou des incriminations pénales.

Si le phénomène a concerné tout le territoire du département, sa répartition est éclairante. L'Eurométropole a concentré 70 % des cas, dont 40 % pour la seule ville de Strasbourg et, pratiquement 30 % pour les autres villes de l'agglomération, Schiltigheim, Hoehnheim, Bischheim, Illkirch, Lingolsheim, avec en partie moindre, Ostwald. Dans le reste du département, les villes ont concentré 20 % des cas, les territoires ruraux n'émergeant que pour 10 %.

D'évidence, le phénomène a une dimension urbaine. En rétrécissant l'échelle de perception, les signalements concernent, dans leur grande majorité, les quartiers dits en difficulté, ou prioritaires selon les intitulés des politiques publiques et les acronymes du moment. On en voudrait pour preuve l'installation des réseaux territoriaux, même si ceux-ci, s'agissant d'une expérimentation et d'une montée en puissance, ne se superposent pas entièrement aux quartiers dits de reconquête républicaine.

Si l'on pointe la focale sur les individus ou les segments de population concernés ou exposés à la radicalisation, on observe que, loin s'en faut, ce ne sont pas ces territoires qui sont concernés dans leur entièreté. Cela signifie, adaptation de l'action publique, qu'il y a lieu de discriminer, en constatant que l'essentiel des signalements comporte en totalité ou partiellement les items suivants : carences éducatives et affectives, violences intra-familiales, difficultés sociales, culturelles, économiques, pathologies diverses dont problématiques psychiatriques, addictions, rapport lointain au travail, proximité avec l'économie souterraine, décrochage scolaire, délinquance. S'y ajoutent de manière plus fine des problématiques de rapport compliqué au genre et des notions d'antisémitisme. Enfin, s'agissant des mineurs, la plupart de ceux qui sont signalés par le dispositif, sont déjà dans des prises en charge, soit par les services sociaux en auto-saisine (signalement de situations préoccupantes), soit par la protection judiciaire de la jeunesse.

La notion d'inégalité de territoires est un aspect important du phénomène.

Correspond à cette dimension territoriale, une dimension historique. La radicalisation n'est pas née comme un cheveu sur le bouillon en 2013. Elle a une histoire et une préhistoire scandées, depuis près de 30 ans par de nombreux signaux, et particulièrement des signaux forts. Manifestement, ils n'ont été ni écoutés, ni compris. L'arbre des causes sociétales mérite une analyse en finesse qui pointe des logiques rencontrées sur tout le territoire national, méconnaissance, crainte, complaisance et clientélisme (y compris après les attentats).

Par rapport à l'item religieux

Sur l'aspect religieux, il est nécessaire de rappeler que tous les individus partis sur zone sont passés par les mains de prosélytes. S'agissant des signalements de mineurs qui, dans leur grande majorité sont de faible intensité, le nuage de points que constituent leurs adresses, met en évidence, après analyse de renseignement, l'action d'un prosélyte.

Le modèle prosélyte est celui de la société musulmane parfaite des salafistes, modèle qui place la loi religieuse avant la loi civile. Très cadrant avec des phases initiales de contrôle du corps puis de l'esprit, ce modèle est parfaitement mobilisateur à l'égard d'individus ou de segments de population entrés dans « des parcours de désintégration ».

Cet aspect religieux mérite attention car Strasbourg offre une situation paradoxale : l'islam institutionnel, c'est-à-dire *les mosquées qui ont pignon sur rue*, est intégré de manière remarquable. Les fidélités

croyantes qui s’y rapportent, sont exemptes de tout signalement avéré de radicalisation. Celle-ci se développe bien dans un interstitiel sociétal.

Dans ce domaine, il y a donc également une nécessité de discriminer au risque, à défaut, de stigmatiser l’ensemble des personnes qui se réfèrent à une culture et/ou à une croyance musulmane, et même de stigmatiser des personnes pour lesquelles peuvent être opérées des assignations identitaires dans lesquelles elles ne se reconnaissent pas nécessairement.

De ce point de vue mérite d’être pointée l’absence de pré-requis des acteurs publics et associatifs sur le religieux qui reste largement un impensé propre à tous les amalgames et contresens. La formation des acteurs sur cet aspect est un impératif. Dans un registre proche, un lien avec les acteurs religieux de l’islam institutionnel mérite d’être construit. Certains sont, d’ores et déjà, passés dans des formations d’ingénierie sociale dispensées, à la demande de la préfecture, par la faculté publique de théologie protestante de l’université de Strasbourg et ont vocation à être des acteurs sociétaux en capacité avec les acteurs publics et associatifs de monter des projets éligibles au titre de la politique de la ville ou du FIPD. Forte d’une expertise reconnue dans le religieux et particulièrement dans l’islam (le responsable du service des cultes est chercheur associé au CNRS), la ville de Strasbourg participe à cette inclusion.

L’expression « *les territoires conquis de l’islamisme* » est très en vogue. Un examen fin des études qui s’inscrivent dans ce nouveau paradigme ne manque pas d’interroger. Le profil des acteurs religieux des territoires étudiés, leur méthode d’emprise sont analysées avec précision. Mais, la place, le rôle des acteurs publics sont largement ignorés. Or, s’observe, dans ces territoires, une déshérence d’acteurs publics (faiblesse des moyens publics). Ceux qui demeurent sur le terrain n’ont ni les pré-requis nécessaires, ni le soutien « *d’un back office* ». Enfin, notamment en région parisienne, certains territoires ont été largement dealés à une nouvelle forme de caïdat, forme de contrôle social et politique qui, autres temps et autres lieux, a pu être utilisée par méconnaissance, complaisance ou intérêt avec la pègre, ou encore, avec le phénomène des violences des banlieues au début des années 2000, avec la logique des « *grands frères* ». Lorsque la République ne tient pas ses promesses, la désespérance sociale et individuelle est un vecteur de radicalisation.

ANNEXES



Annexe 1 : Outils de compréhension et d'évaluation, construits par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) de Montréal

1.1 - Schémas présentant les facteurs de protection et de vulnérabilité

<https://info-radical.org/fr/radicalisation/processus-de-radicalisation/>



CERTAINS FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ



- Désaffiliation familiale
- Réseaux de relations dans des milieux radicaux
- Distanciation du cercle d'amis



- Adolescence troublée ou passage ardu à l'âge adulte
- Épisodes de vie difficiles (décès, perte d'emploi, etc.)
- Crise existentielle ou spirituelle (période pré- et post-conversion)



- Isolement social « subi » ou « choisi »
- Sentiment de malaise identitaire
- Impression d'être stigmatisé en raison de ses croyances ou de ses origines



- Fragilité ou troubles psychologiques
- Rigidité psychologique
- Épisodes de détresse psychologique



- Débats de société polarisés et polarisants
- Positionnement de l'État sur des enjeux nationaux et internationaux faiblement compréhensibles
- Discours publics et médiatiques fortement sensationnalistes
- Discours et propagande extrémistes librement accessibles

1.2 - Le baromètre des comportements

https://info-radical.org/wp-content/uploads/2019/10/BAROMETRE_2019_FR.pdf

COMPORTEMENTS NON SIGNIFICATIFS

Cette catégorie regroupe une série de comportements associés à des formes diverses d'engagement politique, religieux ou communautaire, caractérisées par des moyens d'action pacifiques et des méthodes d'expressions démocratiques.

- Argumenter avec ferveur pour défendre ses convictions ou ses croyances auprès de ses proches
- Arborer des signes visibles (habit traditionnel, barbe, crâne rasé, symboles religieux, tatouages spécifiques, etc.) afin d'exprimer son identité ou son appartenance
- Montrer une présence active sur les réseaux sociaux et y exprimer ses opinions
- Prendre position et militer pacifiquement afin de défendre une cause liée à une communauté, à un groupe ou à un individu
- Afficher un intérêt marqué pour l'actualité nationale ou internationale
- Exprimer une volonté de réintégrer ou d'approfondir une pratique religieuse ou un engagement identitaire ou politique
- Se convertir à de nouvelles croyances religieuses ou adopter de nouveaux points de vue idéologiques ou politiques
- Exprimer un besoin de sensations fortes ou d'aventure
- Manifester un désir de corriger des injustices sociales ou d'exprimer un constat d'injustice (personnel ou collectif)

COMPORTEMENTS PRÉOCCUPANTS

Cette catégorie comprend des comportements qui témoignent d'un mal-être individuel. Y sont également inclus des comportements qui montrent une identification croissante - d'un questionnement identitaire- de l'individu à une cause ou à une idéologie, ce qui le conduit à changer profondément ses comportements.

- Exprimer un discours polarisant de vertu absolue, un paranoïa ou une méfiance extrême
- Adopter de manière soudaine des comportements en rupture avec les pratiques familiales
- Développer une sympathie pour les discours et les thèses conspirationnistes
- S'isoler de son entourage ou de son réseau de connaissances habituel
- Changer subitement ses habitudes
- Eprouver un fort sentiment de victimisation et de rejet en raison de son identité ou de ses croyances
- Rejeter les règles et codes de vie des milieux fréquentés (école, lieu de travail, club de sport, etc.) au nom de croyances idéologiques, politiques ou religieuses
- Refuser de participer à des activités collectives ou de côtoyer certaines personnes en raison de leur religion, de leur groupe ethnique, de leur couleur, de leur sexe ou de leur orientation sexuelle
- Chercher à dominer ou à contrôler les autres au nom de croyances ou d'une vision idéologique
- Avoir de la difficulté à remettre ses idées en question ou à reconnaître la valeur d'autres points de vue contraire aux siens

COMPORTEMENTS INQUIÉTANTS

Cette catégorie englobe des comportements qui peuvent indiquer un début d'engagement de l'individu dans une trajectoire radicale, comportements qui se manifestent par une méfiance accrue à l'égard du monde extérieur et par une prépondérance des discours légitimant le recours à la violence comme moyen d'arriver à ses fins ou de faire triompher une cause à laquelle l'individu adhère.

- Rompre avec ses proches pour se retrancher exclusivement auprès de nouveaux amis ou d'un cercle de connaissances en raison de croyances irréconciliables ou extrémistes
- Légitimer ou faire l'apologie de la violence comme moyen légitime d'action au nom d'une cause ou d'une idéologie
- Disimuler à ses proches un style de vie, une allégeance ou des croyances (dans le monde réel ou virtuel)
- Se rapprocher d'individus radicalisés ou de groupes reconnus comme extrémistes
- Se désintéresser soudainement de ses activités sociales ou professionnelles
- Arborer des symboles d'appartenance et de soutien à des groupes reconnus comme extrémistes (violents)
- Devenir obsédé par les théories du complot, les discours messianiques ou les narratifs de fin du monde
- Adopter un discours menaçant, haineux ou déshumanisant à propos d'autres personnes ou d'autres groupes (le plus souvent considérés comme des opposants ou des ennemis)
- Poser des gestes de menaces ou d'intimidation à l'égard de groupes ou de personnes identifiées comme opposés à ses croyances ou ses points de vue idéologiques

COMPORTEMENTS ALARMANTS

Cette catégorie inclut un ensemble de comportements témoignant d'une allégeance exclusive et sectaire à une idéologie ou à une cause, conduisant l'individu à entrevoir la violence comme le seul moyen d'action légitime et valable.

- Participer d'une quelconque façon (matériellement, financièrement ou physiquement) aux activités de groupes ou mouvements extrémistes violents
- Recruter des individus au nom d'une cause extrémiste violente (ou encourager leur adhésion à cette cause)
- Fréquenter, dans le monde réel ou virtuel, un groupe ou un réseau d'individus reconnus comme étant des extrémistes violents
- Consolider sa pensée en consultant régulièrement, sur Internet, des forums ou des sites extrémistes violents
- Commencer ou planifier des actes violents ou haineux (dégradations matérielles, agressions physiques, etc.) motivés par une idéologie ou par une cause extrémiste
- Se renseigner sur les armes (armes à feu, explosifs, etc.), vouloir en acquérir et/ou s'exercer à les manier, et ce, en dehors d'un contexte réglementaire
- Manifester un intérêt ou planifier un voyage dans des zones de conflits ou dans des régions reconnues pour être le terrain d'action des groupes extrémistes violents

Si vous jugez que la personne représentée un danger imminent pour elle-même ou pour autrui, appelez le 911.

Le baromètre demeure un guide qui ne doit pas conduire à des conclusions hâtives, ni remplacer une évaluation plus approfondie de la part des professionnels. De plus, les comportements observés doivent être mis en contexte pour être évalués avec justesse.

info-radical.org

LIGNE D'ASSISTANCE 24/7

Montréal: 514 687-7141
 Allieurs au Québec: 1 877 687-7141
 C'est confidentiel!

© Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), 2019

1.3 - L'outil « Alvéole »

Le CPRMV a élaboré en partenariat avec la *Romeo Dallaire Child Soldiers Initiative* un outil pédagogique d'analyse de la radicalisation menant à la violence, baptisé *Alvéole*, qui a été mis en œuvre dans certains territoires où a été conduite cette expérimentation. Cet outil permet de renforcer à la fois la compréhension générale du processus de radicalisation, mais aussi et surtout le partenariat entre acteurs de terrain.

Une présentation d'*Alvéole* est disponible sur la chaîne YouTube du CPRMV : <https://www.youtube.com/watch?v=WwgriaY1mg>



©CPRMV, Montréal

Annexe 2 : Recueil d'outils et de méthode

Ce recueil a pour vocation de présenter différents outils utilisés lors des différentes phases de constitution du réseau. Il est important de préciser que les outils (présentés en 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6) ont été créés en fonction des besoins de l'expérimentation, des contextes locaux et des dynamiques d'acteurs.

2.1 - Des ressources pour aborder les processus de radicalisation

32

1. Travailler sur les théories du complot :

- A partir de la vidéo de l'agence de presse « Premières lignes » : https://www.youtube.com/watch?v=4X2S7_el5mk.
- A partir du site belge : <http://theoriesducomplot.be>
- A partir de la vidéo « les américains n'ont jamais marché sur la lune » : <https://www.youtube.com/watch?v=Ls3c3UiBGwU>
- Le kit pédagogique élaboré par la ville de Strasbourg et la DSDEN du Bas-Rhin :
 - <https://www.strasbourg.eu/kit-actu-complot>

2. Travailler à la réconciliation des jeunes avec les institutions

- Projet *Second Wave* de Vilvorde (réunion entre jeunes et agents de police) : https://efus.eu/files/2016/09/PS_Vilvoorde_SecondWave_FR.pdf
- Centre de Loisirs Jeunesse de la Police Nationale : <http://www.cuej.info/blogs/rapprocher-police-et-jeunesse>

3. Renforcer la résilience des jeunes face aux discours extrémistes

- Projet *Bounce* (Belgique) : programme pédagogique très large pour les jeunes et pour les adultes (professionnels et parents) : <https://www.bounce-resilience-tools.eu/fr>
- Guide « prévention de l'extrémisme violent » de l'UNESCO. Deux guides existent : le premier est orienté pour les professeurs des écoles et les professeurs de l'enseignement secondaire : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002446/244676f.pdf>. Le second est orienté pour les décideurs politiques : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002480/248087f.pdf>.

4. Lutter contre les discours de haine sur internet

- Projet Promeneur du net (CNAF) : <http://www.promeneursdunet.fr/>
- Projet européen « No hate speech movement », porté en France par la LICRA : <https://www.nohatespeechmovement.org/>
- Pour signaler les discours inappropriés : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

5. Lutter contre l'endoctrinement et renforcer l'esprit critique

- Jeu interactif « toujours le choix » du gouvernement français : <http://www.toujourslechoix.fr>
- Site internet de Canopé proposant de nombreuses ressources pour travailler, en milieu scolaire, sur l'esprit critique, le terrorisme : <https://www.reseau-canope.fr/developper-lesprit-critique/le-debat-dimension-historique-et-theorique.html>
- Le site internet québécois « dialogue extrême » qui s'appuie sur 3 récits (un suprématiste repent, une mère ayant perdu son fils en Syrie, une personne réfugiée au Canada) : <http://extremedialogue.org/>
- Travailler à partir du film « Le ciel attendra » ou « Ne m'abandonne pas » (téléchargeable sur le site de Canopé pour les personnels de l'Education nationale)
- Bande dessinée en ligne (en anglais uniquement à l'heure actuelle) : https://www.youtube.com/watch?time_continue=174&v=GrptDtDrbSU
- Projet « Et si j'avais tort », initié par le CPRMV et adapté par le réseau VIRAGE : <https://www.youtube.com/watch?v=RU7sHJPu>

2.2 - Cas pratiques

Les cas pratiques ont été utilisés pour travailler avec les partenaires sur les pratiques professionnelles et la coordination des réponses entre les différentes structures. Deux cas pratiques ont été utilisés, mais à chaque cas, une variable était introduite dans le but de voir en quoi la situation pouvait être différente. Les cas ont été distribués aux membres du réseau qui ont travaillé par groupes aux réponses à donner à chaque situation. Les éventuels questionnements soulevés par ces cas pratiques ont par la suite été le support de débats collectifs.

- La mère d'une élève attire l'attention du professeur de sa fille (11 ans) depuis qu'elle porte un jilbab (vêtement couvrant tout le corps, laissant le visage apparent). Elle refuse de serrer la main aux hommes et refuse que sa fille participe à certaines activités (entre autres l'activité piscine).
- La mère d'une jeune fille (11 ans) attire l'attention des animateurs du centre socioculturel depuis qu'elle porte un jilbab (vêtement couvrant tout le corps, laissant le visage apparent). Elle refuse de serrer la main aux animateurs de sexe masculin et refuse que sa fille participe à certaines activités (entre autres l'activité piscine).
- La mère d'une jeune fille (11 ans) attire l'attention des éducateurs de prévention spécialisée depuis qu'elle porte un jilbab (vêtement couvrant tout le corps, laissant le visage apparent). Elle refuse de serrer la main aux éducateurs de sexe masculin et refuse que sa fille participe à certaines activités (entre autres l'activité piscine).
- La mère d'une jeune fille (11 ans) attire l'attention des documentalistes de la médiathèque depuis qu'elle porte un jilbab (vêtement couvrant tout le corps, laissant le visage apparent). Elle refuse que son enfant lise ou emprunte certains ouvrages.
- La mère d'une jeune fille (11 ans) attire l'attention des agents de la commune depuis qu'elle porte un jilbab (vêtement couvrant tout le corps, laissant le visage apparent). Elle souhaite inscrire sa fille au stage multisports organisé par la mairie durant les vacances scolaires, mais refuse qu'elle participe aux activités piscine qui auront lieu durant ce stage.
- Le meilleur ami d'un adolescent de 15 ans vous confie qu'il s'inquiète pour lui depuis qu'il l'a surpris à regarder des « vidéos de djihadistes » et à consulter des sites internet « bizarres ». Vous savez que l'adolescent en question est le fils d'un professeur des écoles du quartier.
- Le meilleur ami d'un adolescent de 15 ans vous confie qu'il s'inquiète pour lui depuis qu'il l'a surpris à regarder des « vidéos de djihadistes » et à consulter des sites internet « bizarres ». Vous savez que l'adolescent est le fils aîné d'une famille d'origine marocaine.
- La meilleure amie d'une adolescente de 15 ans vous confie qu'elle s'inquiète pour elle depuis qu'elle l'a surprise à regarder des « vidéos de djihadistes » et à consulter des sites internet « bizarres ».
- La meilleure amie d'une adolescente de 15 ans vous confie qu'elle s'inquiète pour elle depuis qu'elle l'a surprise à regarder des « vidéos de djihadistes » et à consulter des sites internet « bizarres ». Vous savez que cette jeune fille est placée dans une famille d'accueil de la PJJ.
- Le meilleur ami d'un adolescent de 15 ans vous confie qu'il s'inquiète pour lui depuis qu'il l'a surpris à regarder des « vidéos de djihadistes » et à consulter des sites internet « bizarres ».

2.3 - Les entretiens semi-directifs

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des acteurs du quartier sur l'un des territoires afin de mieux cerner les dynamiques territoriales et le jeu d'acteurs. Ils ont été conduits à partir du guide d'entretien suivant :

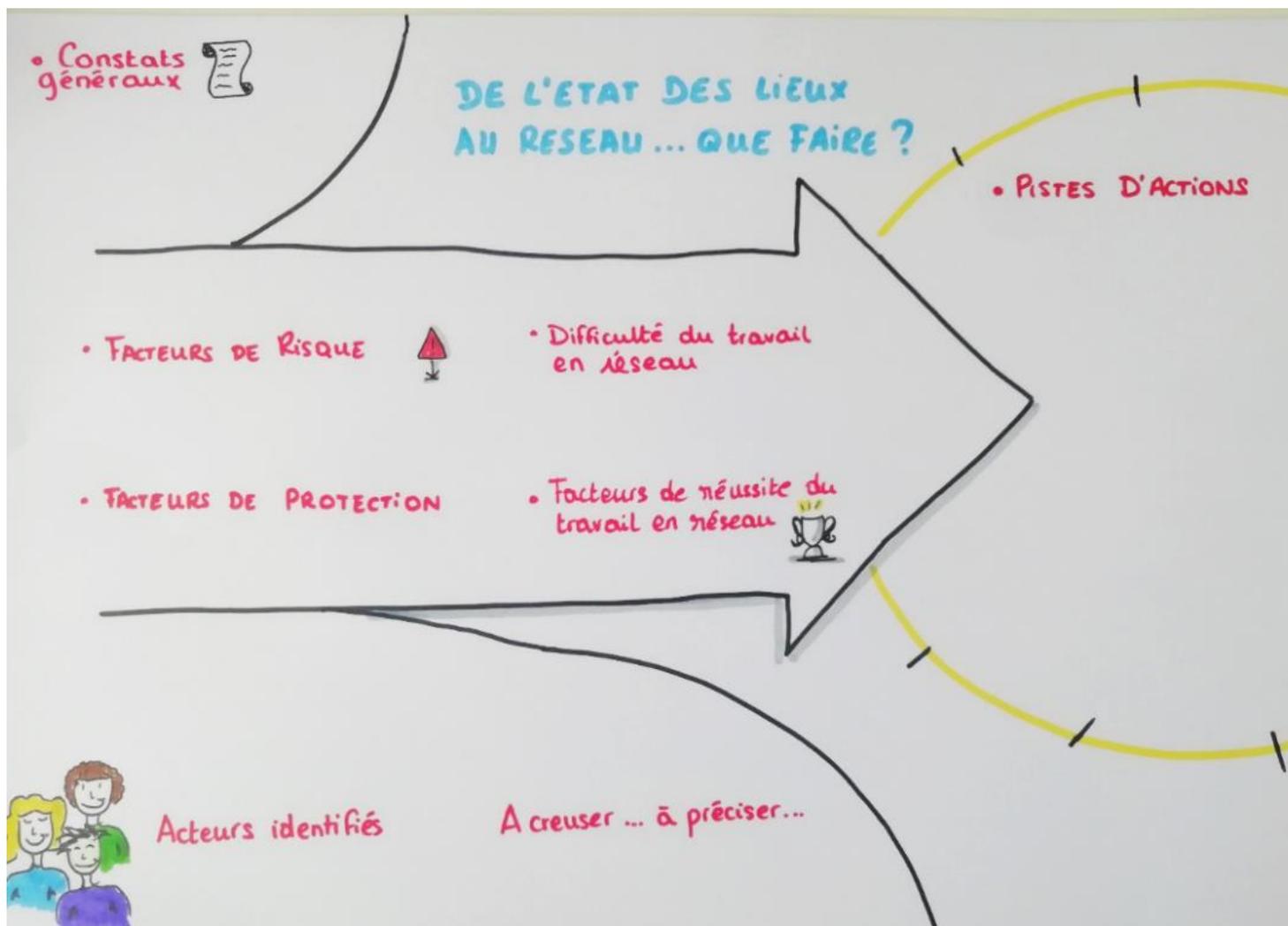
- Phase introductive
- Contexte de l'entretien
- Contrat de communication et règles de fonctionnement (enregistrement le cas échéant/ prise de notes...)
- Présentation d'éléments de diagnostics existants (issus du contrat de ville)

Questions :

- Depuis combien de temps travaillez-vous sur ce quartier ? Avez-vous toujours occupé ce poste ?
- Quel public fréquente votre structure ?
- Comment pourriez-vous définir votre quartier en quelques mots ?
- Quels sont les points forts et les points faibles du quartier selon vous ?
- Quelles sont les problématiques principales que vous relevez dans le quartier ?
- Le quartier a-t-il évolué ces dernières années ? Quels sont les changements que vous avez observés ?
- Le quartier a-t-il évolué partout de la même manière ?
- Comment pourriez-vous qualifier les relations entre habitants dans le quartier (vie quotidienne, cohabitation, lien social) ?
- Existe-t-il des projets/actions qui fédèrent et rassemblent une diversité d'habitants-es ?
- Comment pourriez-vous qualifier la vie associative dans le quartier ? Avez-vous connaissance de ce que font les autres associations du quartier ?
- Avez-vous déjà assisté à une réunion du conseil de quartier ? Si non, pourquoi ? Si oui, pouvez-vous m'expliquer comment cela s'est déroulé ?
- Avez-vous déjà assisté à une réunion du conseil citoyen ? Si non, pourquoi ? Si oui, pouvez-vous m'expliquer comment cela s'est déroulé ?

En conclusion, pourriez-vous me donner un mot qui reflète le quartier ?

2.4 - Les supports graphiques

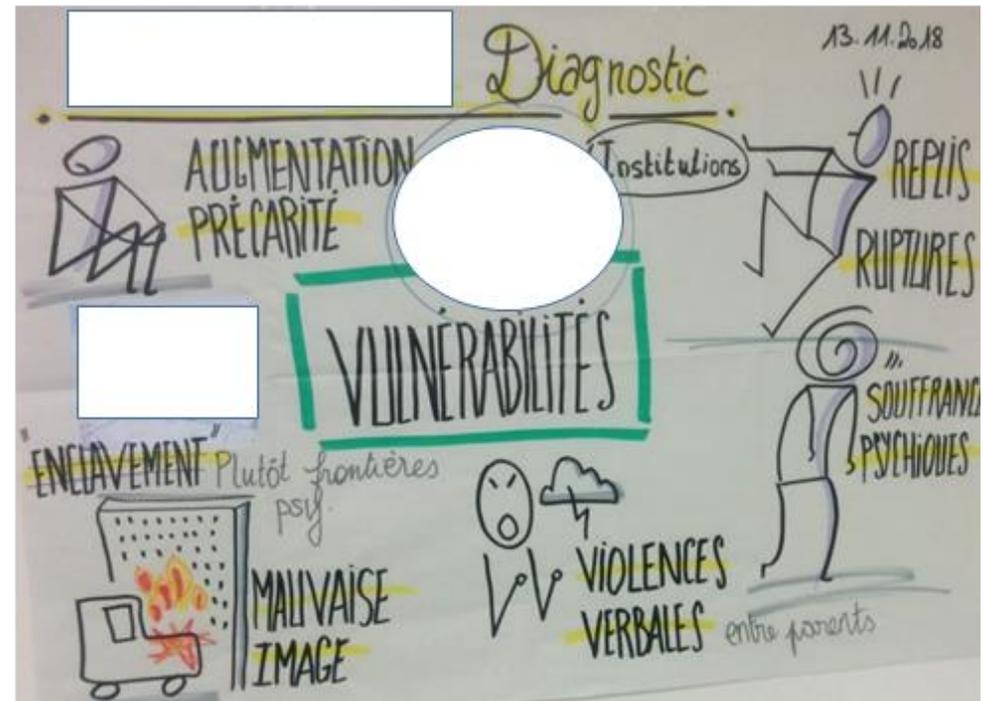


Ce support a été utilisé comme support pédagogique afin de faire travailler les membres du réseau à la formulation de pistes d'action commune.

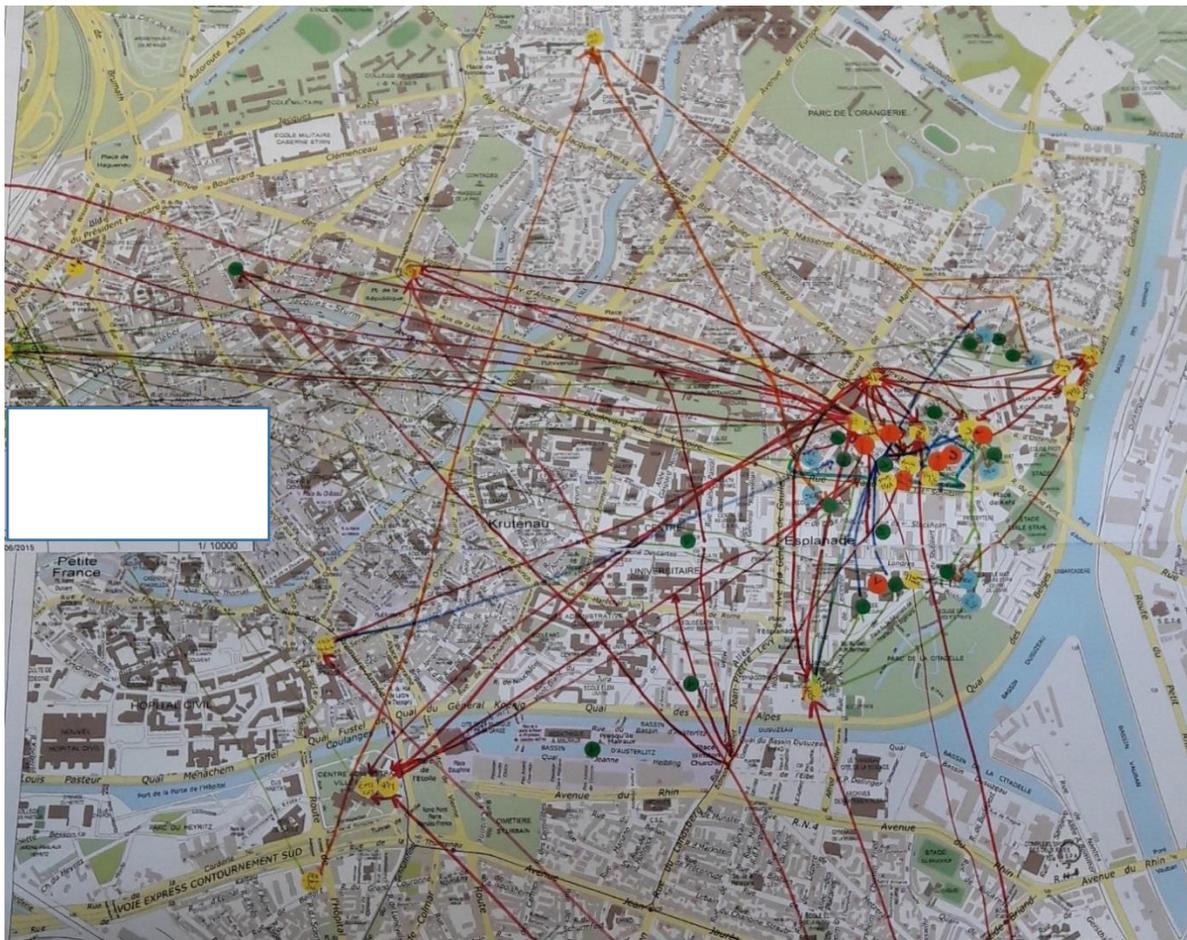
D'abord travaillé en sous-groupe, l'objectif était ensuite de parvenir à un document commun recueillant l'adhésion de l'ensemble des participants.

Les deux supports suivants (facteurs de protection et facteur de vulnérabilité), ont été utilisés pour représenter graphiquement le diagnostic de territoire.

Les différents éléments avaient été abordés lors de deux séances précédentes. La mise en dessin visait à faire réagir les membres du réseau pour parvenir à un réel diagnostic partagé. Des éléments ont donc pu être complétés / amendés / modifiés en séance.



2.5 - La carte du quartier



Résultat du travail effectué sur l'identification des structures intervenant sur le territoire.

Légende :

Gommettes jaune : siège social des associations ou structures

Autres gommettes : lieux où les actions sont mises en place
Traits rouges : liens entre siège social et mise en place de l'action

Autres traits : liens entre les acteurs

Le travail cartographique a été utilisé pour travailler le diagnostic de territoire à partir de trois entrées :

- L'identification des structures intervenant dans le quartier, leurs actions et les liens déjà existant entre les structures
- Les facteurs de vulnérabilité et de protection dans le quartier
- L'identification des projets et des actions à mettre en place dans le futur.

Lors de cette séance, les participants ont été invités à participer à chacun des trois sujets. Trois espaces avec une carte étaient organisés dans la salle. Le groupe a dans un premier temps été divisé en trois (donc trois-sous-groupes pour trois thématiques). Chaque groupe réunissait 5 à 6 personnes de structures différentes à chaque fois. Chaque groupe de personnes est passé à chaque table.

2.6 - Un exemple de tableau de bord

Ce tableau décline les moyens à mettre en œuvre pour répondre à des objectifs bien précis. Les exemples d'objectifs et les moyens qui sont présentés ici résultent bien du travail mené au fil du temps sur l'un des territoires. Ils sont donc situés et n'auraient peut-être pas la même pertinence s'ils étaient calqués à d'autres territoires.

Tels qu'ils sont présentés ici, ces éléments ont surtout pour but de comprendre comment nous avons tenté de préciser au mieux les moyens à mettre en œuvre.

Objectif n°1 : MIEUX REPÉRER COLLECTIVEMENT DES SITUATIONS DE RUPTURES POUR LES PRÉVENIR ET MAINTENIR LA VIGILANCE

MOYEN n°1 : Mettre en place des actions de formation	MOYEN n°2 : Associer les acteurs du territoire considérés comme nécessaire à la prévention de la radicalisation	MOYEN n°3 : Trouver un dénominateur commun et des outils pour partager l'information
Combien de formation ?	Qui sont ces acteurs ? - Clubs sportifs ? - Représentants des cultes : quels cultes ? Y'en a-t-il d'autres ?	D'ici combien de temps ?
Sur quel sujet ?	Comment les associer ?	Qu'est-ce qui nous empêche actuellement d'avoir un dénominateur commun ?
À destination de qui ?	D'ici combien de temps ?	Qu'est-ce qui nous permet actuellement d'avoir un dénominateur commun ?
D'ici combien de temps ?	Qui est chef de fil et initie la démarche ?	Qui est concerné ?
Qui est chef de fil et initie la démarche ?	Cette action sera réussie si :	Comment trouver ce dénominateur commun ?
Cette action sera réussie si :		Cette action marchera si :

Objectif n°2 : MUTUALISER NOS ACTIONS ET NOS COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION PRIMAIRE DU RISQUE DE RUPTURE

Moyen n°1 : Construire une ou deux actions partenariales	
Quel type d'action ?	
D'ici combien de temps ?	
Qui est chef de fil, qui initie ?	
Qui est le public cible ?	
Cette action marchera si :	

Annexe 3 : Sélection de ressources

3.1 - Textes officiels

Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR), « Prévenir Pour Protéger » Plan national de prévention de la radicalisation - 23 février 2018
<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/12/DP2018-02-23-CIPDR-Radicalisation-V5.pdf>

Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR), « Prévenir Pour Protéger », bilan de la première année – 11 avril 2019
<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/04/Dossier-de-presse-Comit%C3%A9-interminist%C3%A9riel-de-pr%C3%A9vention-et-de-lutte-contre-la-radicalisation-10.04.2019.pdf>

Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme – 9 mai 2016
<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/01/Plan-daction-contre-la-radicalisation-et-le-terrorisme-9-mai-2016.pdf>

Circulaire publiée le 13 mai 2016, qui préconise l'élaboration d'un plan d'action de prévention de la radicalisation annexé à chaque contrat de ville
http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/05/cir_40895.pdf

Comité interministériel de prévention de la délinquance, Guide interministériel de prévention de la radicalisation, mars 2016, 109 p.
<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/02/guide-interminist%C3%A9riel-de-prevention-de-la-radicalisation-Mars-2016.pdf>

Circulaire du 19 février 2015 relative aux cellules de suivi dans le cadre de la prévention de la radicalisation
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/02/cir_39254.pdf

Instruction du ministère de l'intérieur, datant du 29 avril 2014 relative à la Prévention de la radicalisation et à l'accompagnement des familles
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/05/cir_38287.pdf

Plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes – 23 avril 2014
<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/01/Plan-de-lutte-contre-la-radicalisation-violente-et-les-fili%C3%A8res-terroristes-23-avril-2014.pdf>

Pour en savoir plus : <https://www.cipdr.gouv.fr/outils/ressources-legislatives-reglementaires/>

3.2 - Rapports - Guides

BONELLI Laurent, CARRIÉ Fabien, Radicalité engagée, radicalités révoltées. Enquête sur les jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Nanterre, Institut des Sciences sociales du Politique (ISP), janvier 2018, 216 p.
<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/184000167.pdf>

BOUARFA Toufik, FARINELLI Francesco, Laïcité et prévention de la radicalisation. Guide pratique pour les enseignants et les professionnels de terrain, Bruxelles, European Foundation for Democracy, 2018, 48 p.
<http://europeandemocracy.eu/wp-content/uploads/2018/11/2018-10-24-SCHOOL-HANDBOOK-FRANCE-002.pdf>

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, Rapport d'analyse : Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec, 2016, 84 p.

https://info-radical.org/wp-content/uploads/2016/08/RAPPORT_CPRMV.pdf

Comité interministériel de prévention de la délinquance, Guide interministériel de prévention de la radicalisation, mars 2016, 109 p.

<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/02/guide-interminist%C3%A9riel-de-prevention-de-la-radicalisation-Mars-2016.pdf>

Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, Guide commun des pratiques professionnelles référents en direction des acteurs/professionnels des CPRAF, 2019, 78 p.

<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/04/GUIDE-COMMUN-misenpage.pdf>

CRETTEZ Xavier dir., SEZE Romain dir., AININE Bilel, LINDEMANN Thomas, Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents - Rapport de recherche pour la Mission Droit et Justice, avril 2017, 152 p.

http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2017/08/Rapport-radicalisation_INHESJ_CESDIP_GIP-Justice_2017.pdf

DIARD Eric, POUILLIAT Eric, Rapport d'information sur les services publics face à la radicalisation, Paris, Assemblée Nationale, juin 2019, 114 p.

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-info/i2082.pdf>

European Urban Knowledge Network (EUKN), Prévention de la radicalisation : les suites du Policy Lab de EUKN en Belgique, en France et aux Pays-Bas, 2017, 20 p.

https://www.eukn.eu/fileadmin/Files/Rapport_EUKN_PolicyLab_Radicalisation_FR.pdf

LE GOAZIOU Véronique, La prévention spécialisée à l'épreuve de la radicalisation et du fait religieux - Recherches et pratiques pour le groupe ADDAP13, n°1, mars 2018, 42 p.

https://www.addap13.org/IMG/pdf/recherche_n1.pdf

LE GOAZIOU Véronique, L'éducatif au prisme de la radicalisation. La Cellule d'écoute et d'accompagnement des familles de l'ADDAP13 - Recherches et pratiques pour le groupe ADDAP13, n°2, mars 2018, 52 p.

https://www.addap13.org/IMG/pdf/recherche_n2.pdf

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, Acteurs du sport de de l'animation. Mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes de radicalisation, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, 2016, 90 p.

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/prevention_radicalisationsport_3_2_-2.pdf

RAGAZZI Francesco, Vers un « multiculturalisme policier » ? La lutte contre la radicalisation en France aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, Les Etudes du Ceri (Centre d'Études et de Recherches Internationales), n° 206, septembre 2014

https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/Etude_206.pdf

THIERRY Michel, Valeurs républicaines, laïcité et prévention des dérives radicales dans le champ du travail social, Ministère des Affaires sociales, 2016, 29 p.

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000456.pdf>

3.3 - Ouvrages

AININE Bilel et CRETTEZ Xavier, Soldats de dieu : Paroles de djihadistes incarcérés, Paris, Edition de l'Aube, 2017, 176 p.

BEN ALI Saliha, Maman, entends-tu le vent ? Paris, L'Archipel, 2018, 2020 p.

BENCHELLALI Mourad, AUDOUARD Antoine, Le piège de l'aventure : Des minguettes à Guantanamo, et après, Edition Robert Laffont, 2016, 325 p. (Documento)

BENSLAMA Fethi, Un furieux désir de sacrifice : le surmusulman, Paris, Seuil, 2016, 148 p.

BENSLAMA Fethi, L'idéal et la cruauté. Subjectivité et politique de la radicalisation, Paris : Lignes, 2015, 200 p.

BENSLAMA Fethi, KHOSROKHAVAR Farhad, Le jihadisme des femmes : Pourquoi ont-elles choisi Daech ? Editions du Seuil, 2017, 98 p.

BERTHO Alain, Les enfants du chaos. : Essai sur le temps des martyrs, Paris : La Découverte, 2016, 210 p.

BOUZAR Dounia, Désamorcer l'islam radical. Ces dérives sectaires qui défigurent l'islam, Ivry-sur-Seine : Editions de l'Atelier (Les), 2014, 221 p.

BRONNER Gérald, La pensée extrême : Comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques, Paris : Presses universitaires de France (Puf), 2016, 380 p.

BURGAT François, Comprendre l'islam politique, La découverte, 2016, 312 p.

FIZE Michel, Radicalisation de la jeunesse : La montée des extrêmes, Eyrolles, 2016, 162 p. (Collection Essais)

GUTTON Philippe, Adolescence et djihadisme, Bègles, L'esprit du temps, 2015, 61 p.

HENIN Nicolas, Comprendre le terrorisme. Bâtissons une société résiliente, Paris, Fayard, 2017, 280 p.

KHOSROKHAVAR Farhad, Le nouveau jihad en Occident, Paris, Robert Laffont, 2018, 592 p.

KHOSROKHAVAR Farhad, Radicalisation, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2014, 191 p. (Interventions)

PUAUD David, Le spectre de la radicalisation. L'administration sociale en temps de menace terroriste, Presses de l'EHESP, 2018, 252 p. (Controverses)

ROY Olivier, Le djihad et la mort, Paris, Seuil, 2016, 176 p.

TOBIE Nathan, Les âmes errantes, L'iconoclaste, 2017, 247 p.

THOMSON David, Les revenants. Ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France, Paris, Seuil, 2016, 304 p.

TRUONG Fabien, Loyautés radicales : L'islam et les "mauvais garçons" de la Nation, Paris : La Découverte, 2017, 238 p.

3.4 - Articles

Collectif, « Radicalisation : des jeunes sous influence ? », *Les Cahiers dynamiques*, n° 72, mai 2018, 144 p.

Collectif, « Le travail social et la prévention du radicalisme à l'heure du numérique - Interview de Johann Rony et Olivier Carbonnel », *Millénaire 3*, janvier 2018

<https://www.millenaire3.com/Interview/Le-travail-social-et-la-prevention-du-radicalisme-a-l-heure-du-numerique>

DENETRE Emilie, « Radicalisons la prévention ! » : la minisérie à succès réalisée par des jeunes parisiens, *La Gazette des Communes* n°23/2469 (Semaine du 10 au 16 juin 2019), 46 p.

HUSSEIN Hasna, « La délinquance serait-elle un passage obligatoire vers la radicalisation des jeunes ? Entretien avec Séraphin ALAVA », *Les cahiers de la LCD* (Lutte Contre les Discriminations) Vol. 4 (2017), pp. 113-120

QUINTARD Clément, LHERETE Héloïse, « Coordinateurs, Radicalités : Qui sont les nouveaux extrémistes ? Quelles sont leurs idées ? » *Sciences humaines*, n° 315, juin 2019, pp. 32-51.

VERBA Daniel, « Les trois composantes de la radicalisation », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n° 3117, 28 juin 2019

3.5 - Sites internet

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV)

<https://info-radical.org/fr/>

Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)

<https://www.cipdr.gouv.fr/>

Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents - Fédération Wallonie-Bruxelles

<https://extremismes-violents.cfwb.be/>

Stop djihadisme.gouv.fr

<http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/lutte-contre-terrorisme-radicalisation/prevention-radicalisation>

Ensemble, on fait quoi ?

www.ensembleonfaitquoi.fr

Radicalisations

www.radical.hypotheses.org

Radicalisation Awareness Network (RAN)

ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network_en

3.6 - Ressources documentaires en ligne

Ressources et territoires, Dossier thématique « Prévention de la radicalisation », mis en ligne en mai 2016 – mise à jour en juin 2019

<http://www.ressources-territoires.com/dossier-thema-7.php>

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine, Prévention et lutte contre la radicalisation – Espace de ressources en ligne – mai 2019

<http://www.pearltrees.com/pqna/prevention-radicalisation/id15704846#1677>